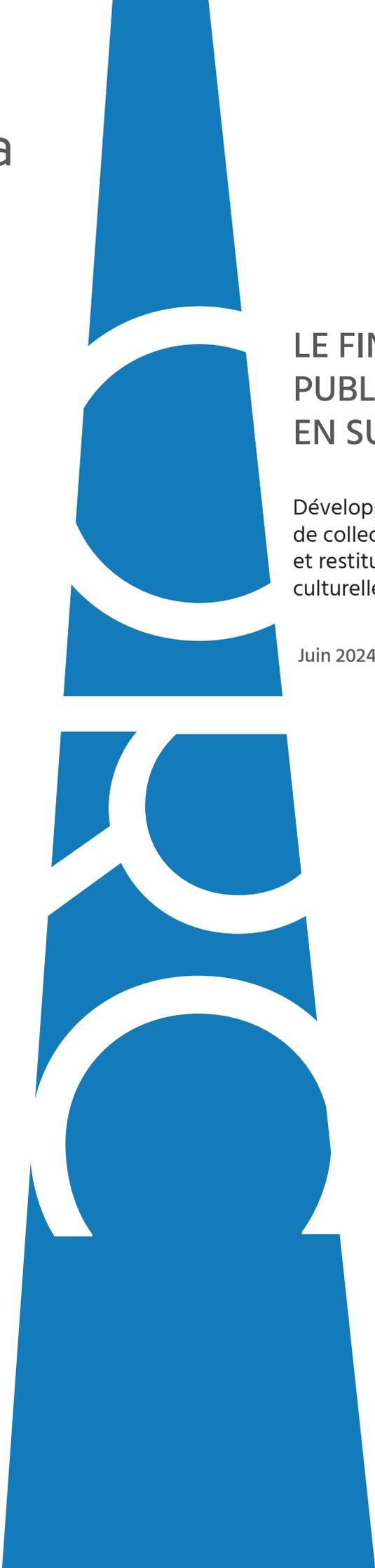


Observatoire
Romand de la
Culture



LE FINANCEMENT
PUBLIC DE LA CULTURE
EN SUISSE ROMANDE

Développement d'un dispositif
de collecte, catégorisation
et restitution des dépenses
culturelles des cantons et des villes

Juin 2024

Le financement public de la culture en Suisse romande

Responsable de l'étude : Olivier Talpain

Rédaction : Olivier Talpain, Natacha Rossel, Catherine Kohler et
Olivier Glassey

L'ORC remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à la conception et à la réalisation de cette étude : chef·fe·s et collaborateur·ice·s de l'administration publique, comité stratégique, groupe d'accompagnement, chercheur·euse·s et acteur·ice·s culturel·le·s, ainsi que Belinda Ucar, stagiaire de l'ORC.

L'ORC est soutenu par l'UNIL, la HES-SO, la Conférence des chef·fe·s de service et délégué·e·s aux affaires culturelles (CDAC) des 7 cantons romands (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) ainsi que 14 villes romandes (Bienne, Delémont, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Meyrin, Morges, Neuchâtel, Nyon, Renens, Sion, Vevey et Yverdon-les-Bains).

Droits d'auteur

L'ensemble des contenus de cette étude est protégé par le droit d'auteur.

Le détenteur du droit d'auteur est l'Observatoire romand de la culture (ORC).

L'étude peut être citée en indiquant les sources (« Source : Observatoire romand de la culture »).

Copyright © 2024 ORC - Tous droits réservés

ORC
Observatoire
Romand de la
Culture

Bâtiment IDHEAP - Quartier Mouline
1015 Lausanne
info@observatoire-culture.ch
www.observatoire-culture.ch

Table des matières

1. Introduction	2
1.1. Contexte	2
1.1.1. Demande	2
1.1.2. État des lieux	3
1.2. Objectifs	4
2. Restitution des données	5
2.1. Introduction	5
2.2. Présentation des données sous la forme de répartitions	5
3. Étude	19
3.1. Historique de l'étude	19
3.2. Partenaires	19
3.3. Données	20
3.4. Périmètre	21
3.4.1. Les champs du secteur culturel	22
3.4.2. Couverture du périmètre	24
4. Méthode	25
4.1. Etude préliminaire	25
4.2. Le dispositif, en bref	25
4.3. Cadre descriptif	26
4.4. Collecte des données	29
4.5. Catégorisation des données	30
4.6. Traitement des données	32
5. Bilan	33
5.1. Résultats	33
5.2. Principales limites	33
6. Perspectives	35
6.1. Partenaires	35
6.2. Données	35
6.3. Périmètre	35
6.4. Méthode	36
6.4.1. Cadre descriptif	36
6.4.2. Outil de collecte	37
6.4.3. Outil de restitution	37
7. Conclusion	38
8. Annexes	39



1. INTRODUCTION

L'étude « Le financement public de la culture en Suisse romande » a pour objectif de créer un dispositif qui produise une restitution fine et harmonisée du financement de la culture en Suisse romande. Cet outil d'aide au pilotage doit représenter, pour les 21 collectivités publiques partenaires de l'Observatoire romand de la culture (ORC)¹, un soutien dans la définition et la conduite de leurs politiques culturelles. Il permettra également de nourrir le dialogue entre collectivités publiques et acteur·ice·s culturel·le·s.

Ce rapport dresse un bilan de l'étude, fruit d'une collaboration fertile entre l'ORC et ses partenaires. Il présente les enjeux et la mise en œuvre de l'étude, en montrant l'importance de la collaboration avec les partenaires dans la co-construction du dispositif. Cette démarche collaborative a permis d'atteindre l'objectif fixé : le dispositif a été créé et testé avec succès par plusieurs services de la culture.

A ce stade, les données de quatre cantons (BEfr, FR, GE et JU) ont été utilisées pour tester le dispositif de bout en bout, jusqu'à leur validation et leur présentation visuelle sous des formes variées. Les données de nombreux autres partenaires continuent à être collectées et traitées ; elles seront rendues disponibles au gré de leur validation. L'ensemble des données est présenté via un outil spécifique, qui se devait d'être fiable, ergonomique, efficace et flexible. C'est pourquoi l'ORC a choisi de réaliser la modélisation des données de cette étude via la plateforme analytique et dynamique du logiciel Tableau².

L'utilisation des données collectées étant certainement ce qui intéresse le plus les lectrices et les lecteurs, ce rapport présente en premier lieu une restitution visuelle des résultats (pp. 5-18).

Il expose ensuite la méthode de collecte et de traitement des données, puis les limites du dispositif. Enfin, il formule une série de perspectives d'évolution et de recherche.

1.1. CONTEXTE

1.1.1. Demande

L'Observatoire romand de la culture (ORC) est né du constat qu'il manquait une structure permettant d'accéder à des données quantitatives, qualitatives et

¹ Les 7 cantons romands (Berne pour sa partie francophone, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) via la Conférence des chef·fe·s de service et délégué·e·s aux affaires culturelles (CDAC) ainsi que 14 villes romandes (Bienne, Delémont, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Meyrin, Morges, Neuchâtel, Nyon, Renens, Sion, Vevey et Yverdon-les-Bains). Les collectivités publiques seront désignées ci-après « partenaires », par simplification.

² <https://www.tableau.com/fr-fr>.



objectives sur les enjeux liés aux politiques culturelles. Créé en septembre 2022, l'ORC a pour missions principales de collecter, compléter et valoriser les données existantes sur la culture et de produire des études sur des thématiques variées liées au secteur culturel romand.

Fruit d'un partenariat entre l'UNIL, la HES-SO, les 7 cantons romands via la Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles (CDAC) et 14 villes romandes (Bienne, Delémont, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Meyrin, Morges, Neuchâtel, Nyon, Renens, Sion, Vevey et Yverdon-les-Bains), l'ORC est rattaché administrativement à l'UNIL, ce qui garantit sa démarche académique et son indépendance. Sa gouvernance est assurée par un comité stratégique, composé de quatre représentant-e-s des partenaires (UNIL, HES-SO, CDAC et villes). Un groupe d'accompagnement, composé de représentant-e-s de plusieurs faïtières culturelles, est régulièrement consulté pour déterminer et hiérarchiser les thèmes des études menées par l'équipe de recherche de l'ORC.³

La thématique de la première étude de l'ORC s'est imposée d'emblée. Les collectivités publiques, les hautes écoles et les faïtières partenaires de l'ORC souhaitent en effet disposer de données objectives et fiables ainsi que d'outils performants pour mieux appréhender le financement de la culture en Suisse romande. A ce titre, l'élaboration d'un cadre descriptif cohérent, structuré et robuste est essentielle pour une analyse approfondie du financement de la culture. Actuellement, les collectivités publiques se servent de catégories disparates pour décrire leurs financements ; elles manquent d'harmonisation et de systématisation. Les partenaires ont donc exprimé le besoin d'élargir les champs couverts et de créer un système de catégorisation cohérent, permettant ainsi une description détaillée et des comparaisons fiables.

1.1.2. État des lieux

Actuellement, l'Office fédéral de la statistique (OFS) élabore une « Statistique du financement de la culture par les collectivités publiques en Suisse », en se basant sur les données de la statistique financière de l'Administration fédérale des finances.⁴ Ces données proviennent des comptes publics, en particulier de ceux établis en utilisant la classification fonctionnelle du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Cette classification définit le champ de la culture parmi les fonctions des pouvoirs publics. Cependant, comme exposé dans ce rapport, cette

³ L'équipe de recherche de l'ORC se compose d'un directeur, de deux chargé-e-s de recherche et d'une chargée de publications et de communication numérique.

⁴ « Statistique suisse sur le financement de la culture par les collectivités publiques : définitions et méthode ». 16 Culture, Médias, société de l'information, sport. Office Fédéral de la Statistique (OFS), novembre 2022. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23566088/master>, p. 2.

classification présente plusieurs limites, notamment une granularité relativement limitée avec seulement 8 fonctions⁵ pour segmenter le financement de la culture.

Les partenaires expriment le besoin d'avoir une description plus détaillée de leur financement de la culture.

1.2. OBJECTIFS

Cette étude a pour but de produire un dispositif efficace pour la collecte, la catégorisation et la description des dépenses culturelles qui permette la production de données comparables et fiables ainsi que, in fine, leur restitution structurée et dynamique en vue de leur analyse.

Objectifs principaux :

- Créer un dispositif dont les processus (méthodes, outils) permettent de collecter, catégoriser et décrire efficacement les données attendues, et ce de manière régulière, dans la perspective d'études longitudinales.
- Mettre en œuvre et expérimenter le dispositif dans son ensemble, dans des conditions réelles, avec la collaboration des partenaires, en produisant, sur la base de leurs dépenses culturelles de 2022, des données fiables.

Objectifs secondaires :

- Identifier les données brutes disponibles.
- Définir un cadre descriptif (système de catégorisation).
- Développer et tester des outils pour traiter les données.

⁵ Ces 8 fonctions sont les suivantes : 311 – Musées et arts plastiques, 312 – Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine, 321 – Bibliothèques et littérature, 322 – Musique et théâtre, 329 – Culture, non mentionné ailleurs, 331 – Film et cinéma, 332 – Mass media, 381 – R&D culture et médias (voir Annexe 6).

2. RESTITUTION DES DONNÉES

2.1. INTRODUCTION

Cette étude a mené à la création d'un outil fournissant une restitution détaillée et fiable du financement de la culture en Suisse romande. Cet outil a été conçu pour fournir aux collectivités publiques partenaires de l'ORC des données utiles dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques culturelles. Il permettra également aux organisations culturelles et à l'ensemble des acteur-ice-s de la culture d'explorer ce financement.

Les données choisies pour présenter le financement de la culture sont les dépenses culturelles des collectivités publiques partenaires de l'ORC comptabilisées en 2022. A terme, l'objectif est de mener de nouvelles collectes des données régulièrement.

2.2. PRÉSENTATION DES DONNÉES SOUS LA FORME DE RÉPARTITIONS

La restitution des données liées au financement de la culture consiste à les présenter sous la forme de répartitions, selon différents critères.

Le critère de répartition le plus courant est celui des domaines concernés par les dépenses, dont les catégories les plus utilisées sont le théâtre, la musique, les arts visuels, etc. Les domaines sont définis en 3 niveaux, du plus large au plus spécifique. Le financement peut être ainsi présenté de manière plus synthétique, agrégée, ou au contraire de manière plus détaillée, spécifique.

Au niveau le plus agrégé, les dépenses sont réparties entre 3 domaines (artistique, culturel et commun) :

- Le *Domaine artistique* représente le domaine de l'art dans le sens des 'beaux-arts' (par opposition aux arts dits 'appliqués'). Les Domaines artistiques sont les *Arts de la scène*, les *Arts visuels*, l'*Audiovisuel*, le *Livre et la littérature*, la *Musique* et le *Pluridisciplinaire*.
- Le *Domaine culturel* représente tout le domaine de la culture hors du *Domaine artistique*: *Culture du bâti*, *Design et métiers d'art*, *Sciences*, *Traditions vivantes*, et *Mass media*.
- Le *Domaine commun* représente les dépenses consacrées de manière indissociées aux *Domaines artistiques* et aux *Domaines culturels*: les dépenses de fonctionnement du service de la culture d'une collectivité et la dépense que représente un musée d'art et d'histoire, par exemple.



Le graphique ci-dessous (fig. 1) présente la répartition des dépenses culturelles du canton de Genève en 2022, réparties entre ces trois *Domaines*:

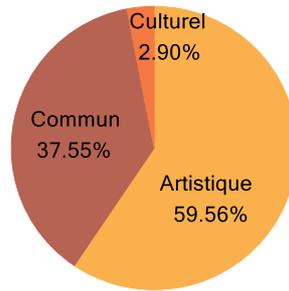


Figure 1 : Répartition des dépenses culturelles 2022 du Canton de Genève par Domaines.

Le diagramme à barre (fig. 2) et le camembert (fig. 3) ci-dessous représentent les dépenses culturelles liées au *Domaine artistique* dans le canton de Genève :



- Domaines artistiques
- Musique
 - Livre
 - Arts scène
 - Audiovisuel
 - Arts visuels
 - Pluridisciplinaire
 - Indéfini

Figure 2 : Répartition des dépenses culturelles 2022 du Canton de Genève par Domaines artistiques.

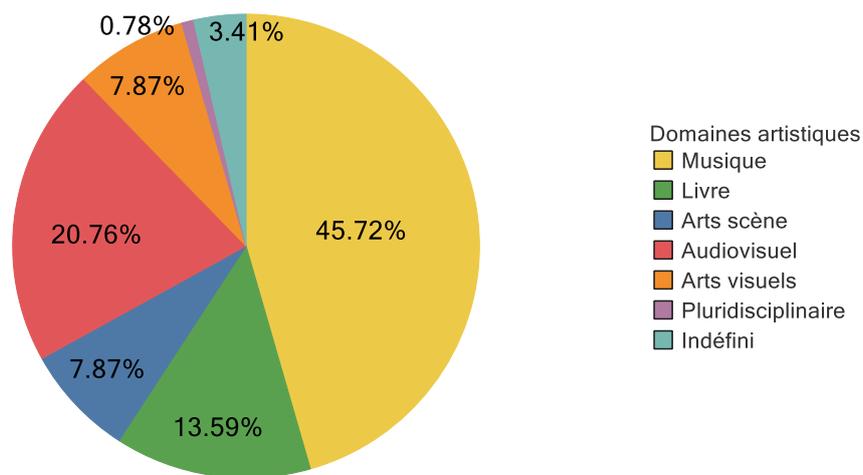


Figure 3 : Répartition des dépenses culturelles 2022 du Canton de Genève par Domaines artistiques.



Il est possible de représenter les dépenses dédiées à certains de ces *Domaines artistiques* de manière encore plus détaillée. Le camembert suivant (fig. 4) présente la répartition des dépenses culturelles du Canton de Genève en 2022 dans le domaine des *Arts de la scène* :

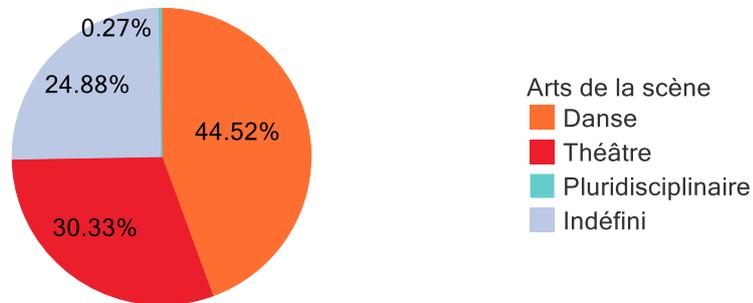


Figure 4 : Répartition des dépenses culturelles 2022 du Canton de Genève pour les Arts de la scène par types d'Arts de la scène.

N.B. : La part Indéfini représente la part des dépenses qui ne peuvent être attribuées spécifiquement à l'un des trois sous-domaines (Théâtre, Danse et Pluridisciplinaire). Il peut s'agir soit d'autres disciplines, spécifiques mais non proposées comme sous-domaine, telles que le cirque, soit de dépenses qui concernent plusieurs sous-domaines et qui n'ont pas pu être désagrégées. Par exemple, une subvention peut être attribuée à un festival qui présente plusieurs formes d'arts de la scène, sans que la répartition des dépenses entre ces formes ne soit connue du service culturel. Le sous-domaine Pluridisciplinaire, quant à lui, concerne uniquement des œuvres pluridisciplinaires et non des manifestations qui présentent des œuvres de plusieurs disciplines (de plusieurs sous-domaines).



La figure suivante (fig. 5) présente l'exploration possible entre ces 3 niveaux :

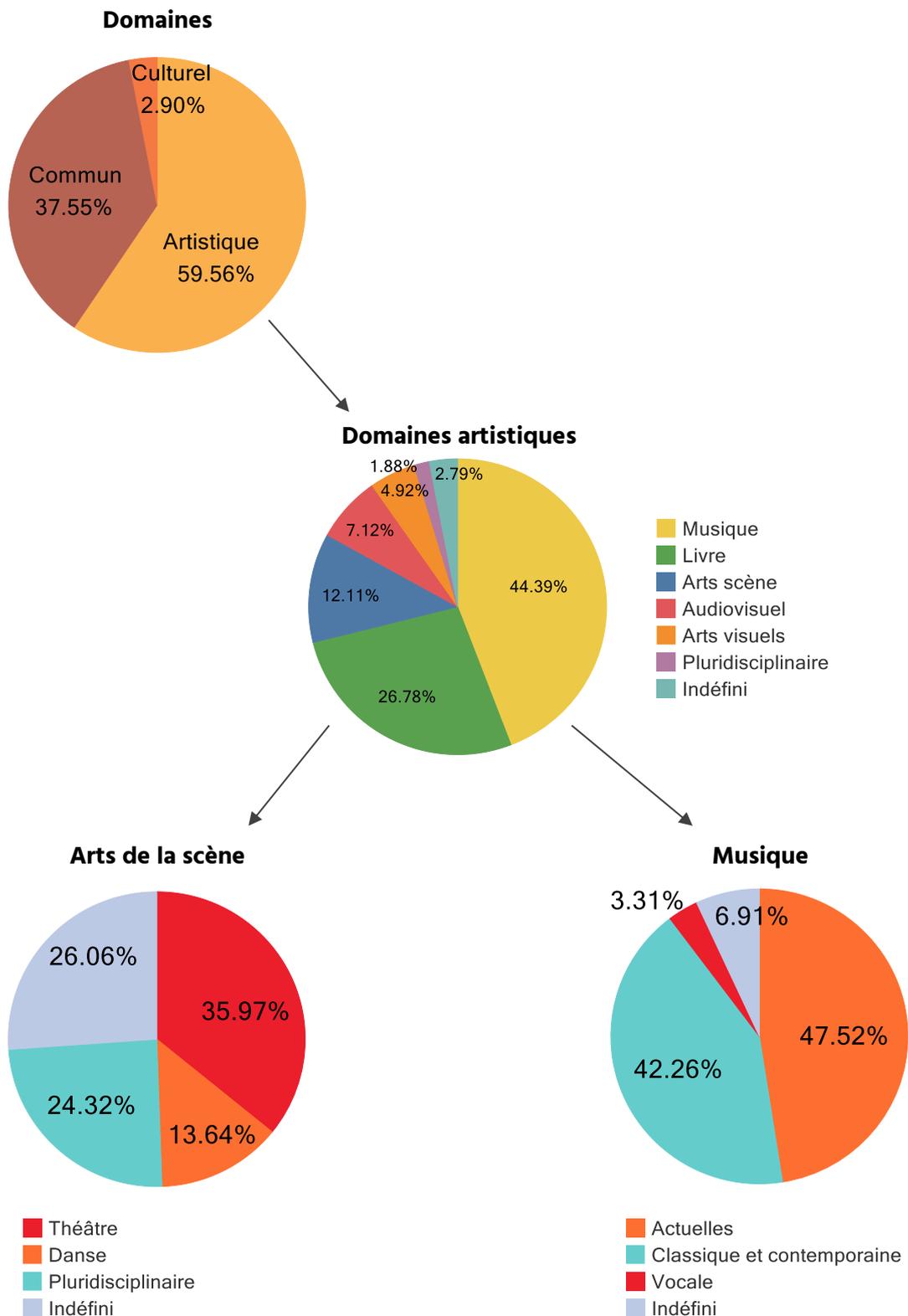


Figure 5 : Schéma de navigation entre les 3 niveaux hiérarchiques des Domaines.

Ces graphiques sont interactifs dans le logiciel Tableau utilisé. Celui-ci permet de passer d'un niveau agrégé à un niveau détaillé en un simple clic (fonctionnalité du « drill-down » ou « forage descendant »).



Comparaisons

La restitution des données permet également d'établir des comparaisons entre deux collectivités publiques.⁶

Le graphique ci-dessous (fig. 6) propose une représentation du financement par *Domaines artistiques*, pour les cantons du Jura et de Genève :

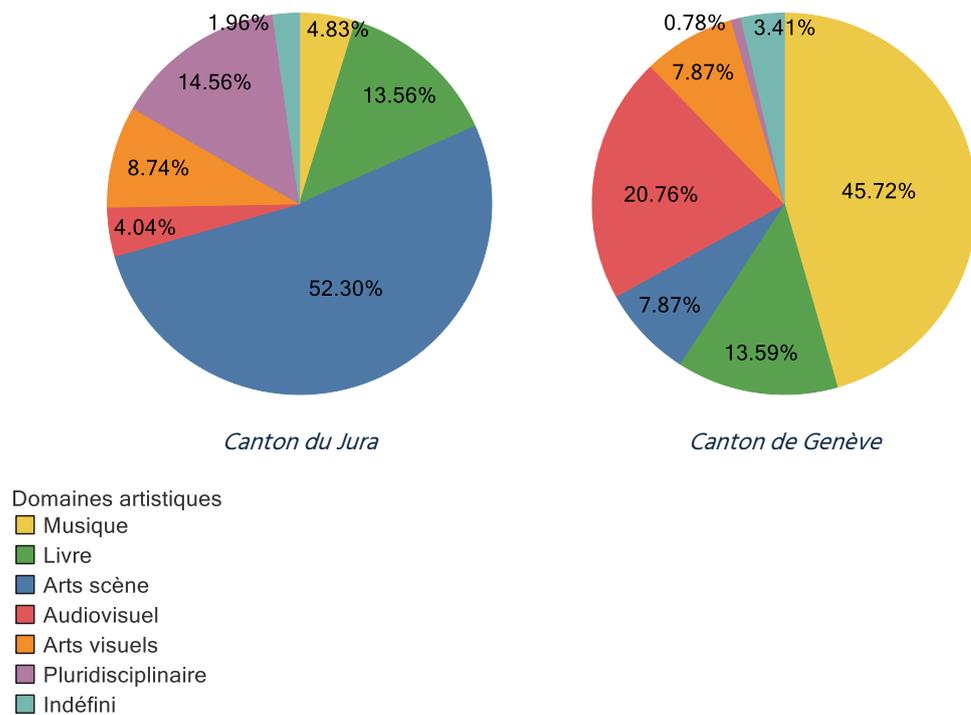
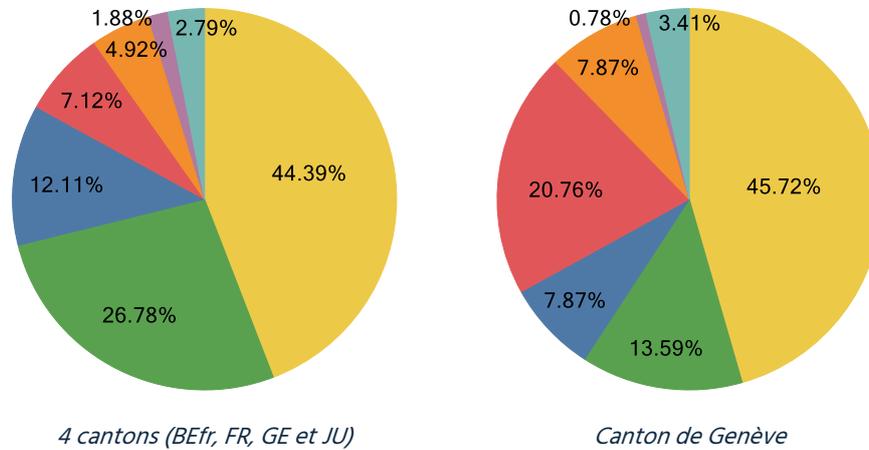


Figure 6 : Comparaison des répartitions des dépenses culturelles 2022 par Domaines artistiques du Canton du Jura et du Canton de Genève.

⁶ Il est nécessaire de mentionner également les limites d'une telle comparaison. En ce qui concerne les domaines, par exemple, les collectivités publiques n'ont pas toutes les mêmes prérogatives. Ainsi, dans chaque canton, les missions culturelles notamment sont distribuées différemment entre le canton et ses communes. Dès lors, si comparer 2 cantons peut justement permettre de visualiser leurs différences, il est nécessaire de comprendre d'où elles viennent.



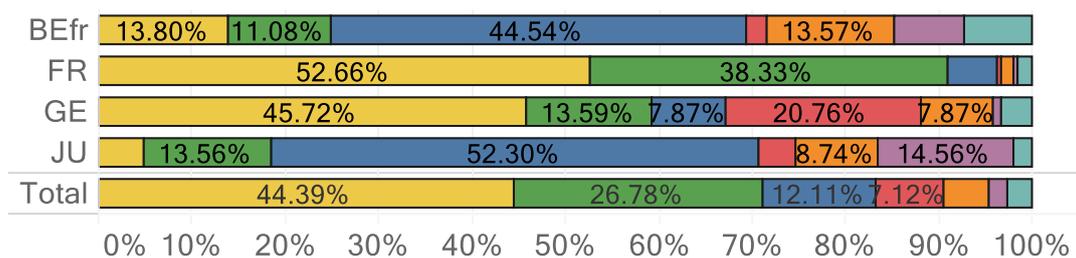
Cette comparaison peut aussi représenter une collectivité publique, d'une part, et un ensemble de partenaires, d'autre part. Par exemple, ci-dessous (fig. 7), la répartition des dépenses par *Domaines artistiques* pour l'ensemble des 4 cantons (BEfr, FR, GE et JU), représentant ainsi une moyenne, et un de ces cantons, celui de Genève :



- Domaines artistiques
- Musique
 - Livre
 - Arts scène
 - Audiovisuel
 - Arts visuels
 - Pluridisciplinaire
 - Indéfini

Figure 7 : Comparaison des répartitions par Domaines artistiques du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE et JU) et du Canton de Genève.

Cette même comparaison peut être également présentée sous forme de diagramme à barres, comme ci-dessous (fig. 8) :



- Domaines artistiques
- Musique
 - Livre
 - Arts scène
 - Audiovisuel
 - Arts visuels
 - Pluridisciplinaire
 - Indéfini

Figure 8 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) par Domaines artistiques selon les cantons.



Et encore sous la forme d'un tableau comprenant des chiffres absolus et des pourcentages, comme ci-dessous (fig. 9) :

	Musique		Livre		Arts scène		Audiovisuel		Arts visuels		Pluridisciplinaire		Indéfini	
	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF
BEfr	13.80%	1'011'661	11.08%	811'894	44.54%	3'264'271	2.17%	158'884	13.57%	994'757	7.49%	549'172	7.35%	538'733
FR	52.66%	21'708'520	38.33%	15'801'648	5.12%	2'108'724	0.48%	197'700	1.35%	555'395	0.36%	150'000	1.70%	700'824
GE	45.72%	10'790'722	13.59%	3'208'089	7.87%	1'857'619	20.76%	4'899'500	7.87%	1'856'569	0.78%	184'116	3.41%	805'272
JU	4.83%	181'016	13.56%	508'250	52.30%	1'959'425	4.04%	151'350	8.74%	327'650	14.56%	545'650	1.96%	73'500
Total	44.39%	33'691'919	26.78%	20'329'881	12.11%	9'190'038	7.12%	5'407'434	4.92%	3'734'371	1.88%	1'428'938	2.79%	2'118'329

Figure 9 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) par Domaines artistiques selon les cantons (tableau de chiffres absolus et pourcentages).

Variables

Les répartitions du financement présentées jusqu'ici ont été établies en fonction d'un même critère : celui des *Domaines* concernés. Le dispositif exposé ici permet de présenter des répartitions du financement culturel en fonction de critères variés, ou « variables ».

Les 3 principales variables définies ici pour présenter le financement de la culture sous des angles variés sont : les *Domaines*, les *Bénéficiaires* soutenus et les *Activités* soutenues.

Ci-dessous, un exemple de répartition par types de *Bénéficiaires*, selon les 4 cantons (fig. 10) :

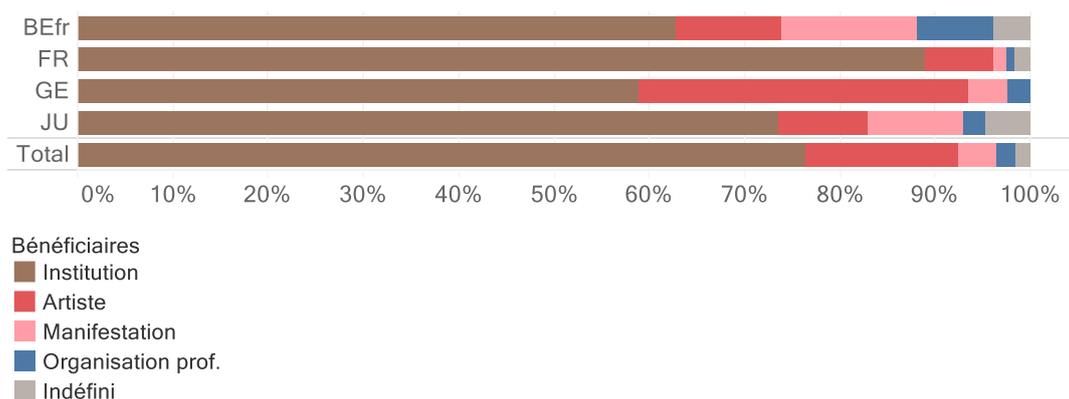


Figure 10 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) par types de Bénéficiaires selon les cantons.

N.B. : Il apparaît que la majorité des dépenses va aux institutions (en brun). Celles-ci comprennent notamment les théâtres, les musées et les bibliothèques. La part « Indéfini » correspond aux dépenses qui n'ont pas été catégorisées comme relevant d'un type spécifique de Bénéficiaires.



Ci-dessous, exemple de répartition par types d'Activités, selon les 4 cantons (fig. 11) :

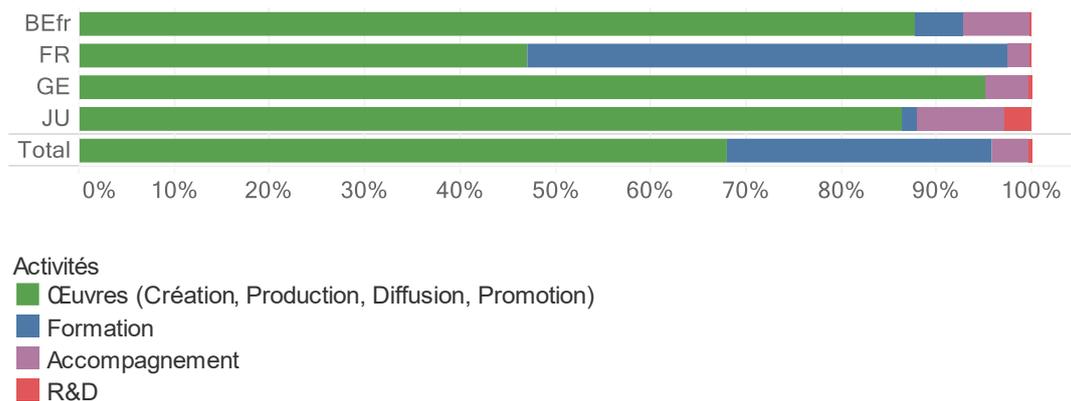


Figure 11: Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) par types d'Activités selon les cantons.

N.B. : La valeur Œuvres comprend les activités qui concernent directement les œuvres : Création, Production, Diffusion, Promotion et Conservation. La catégorie « Artistes » comprend à la fois les artistes individuels et collectifs (ex. : compagnie de théâtre), ainsi que leurs accompagnant·e·s (ex. : producteur·rice).

La valeur Accompagnement comprend les activités d'Accompagnement du public (participation culturelle, médiation), d'Accompagnement des acteur·rice·s culturel·le·s (essentiellement les activités des organisations professionnelles), et enfin le Travail du service culturel, qui accompagne également tous les acteurs·rice·s culturel·le·s et les publics, par ses missions de soutien et de régulation.

Le Canton de Fribourg présente une part dédiée à la formation nettement supérieure à celle des autres cantons. En effet, il est le seul jusqu'ici à avoir collecté des dépenses de formation qui relèvent d'institutions de formation importantes, en l'occurrence du Conservatoire de Fribourg⁷. Les autres cantons ont utilisé cette catégorie pour des dépenses relativement modestes et n'ont, a priori, pas encore collecté toutes les dépenses culturelles liées à la formation. Cette disparité représente manifestement un biais qui sera éliminé quand les données des autres cantons auront été complétées. D'ici-là, il est possible d'éviter ce biais en excluant l'Activité de Formation des comparaisons.

Les variables sont présentées en détails dans les Annexes 3 et 4, ainsi que leurs sous-variables et valeurs. Le dispositif comporte en tout 17 variables et donc autant d'ensembles de valeurs : 13 peuvent catégoriser d'autres dépenses publiques ; 4 sont spécifiques au secteur de la culture (*Domaines, Bénéficiaires, Activités et Patrimoine*).

On peut définir une variable comme un champ ou un point de vue, pour lequel sont établies ici des valeurs prédéfinies. Par exemple, la variable *Domaine* se décline en trois valeurs : *Domaine artistique, Domaine culturel* et *Domaine commun* (c'est-à-dire

⁷ Le Conservatoire de Fribourg représente une part importante des dépenses culturelles 2022 du Canton de Fribourg (30%).



commun aux domaines artistique et culturel). Par la suite, la valeur *Domaine artistique* se décline à son tour en plusieurs valeurs (*Arts de la scène, Arts visuels, etc.*), en tant que sous-variable. Enfin, certaines de ces valeurs s'affinent encore en valeurs plus spécifiques encore : *Théâtre, Danse, etc.* (voir Annexes 3 et 4).

Les 3 premières variables (*Domaines, Bénéficiaires et Activités*) s'appliquent à toutes les dépenses collectées. La variable *Patrimoine* s'applique, elle, uniquement aux dépenses relatives au patrimoine. Parce que celles-ci peuvent concerner de nombreux *Domaines* (des *Arts visuels* à l'*Archéologie*), différents types de *Bénéficiaires* (des *Institutions* comme des *Manifestations*) et, enfin, des *Activités* variées (comme la *Conservation* et l'*Accompagnement du public*), cette variable est indépendante des autres. Il est ainsi possible de la croiser avec les autres pour des restitutions fines.

Ci-dessous, un exemple de répartition par types de *Patrimoine*, selon les 4 cantons (fig. 12) :

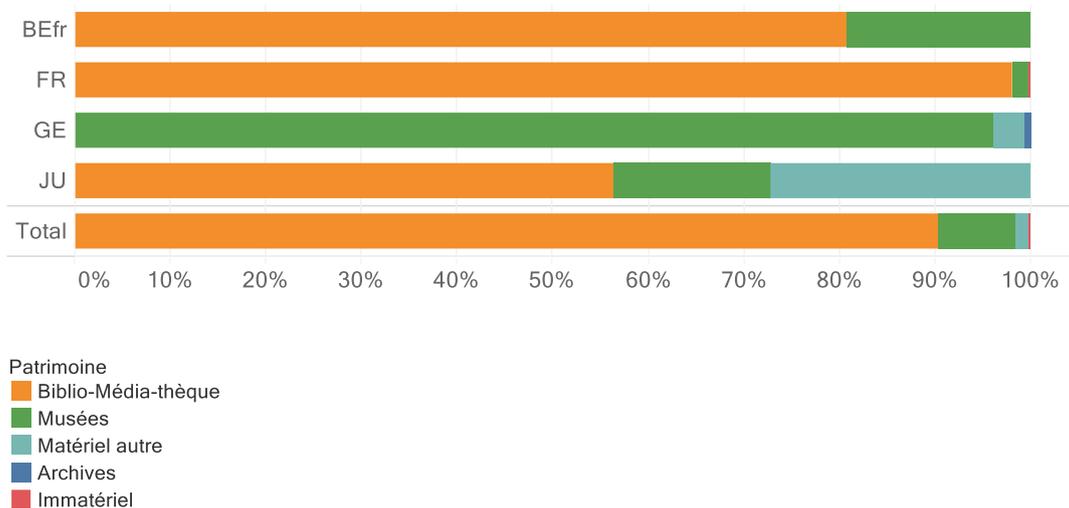


Figure 12 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) par types de Patrimoine selon les cantons.

Croisement des variables

Le croisement de deux variables apparaît clairement sous la forme d'un tableau ou d'un diagramme en barre : l'axe vertical représente la variable *Cantons*, l'axe horizontal la variable *Types de patrimoine*.

Jusqu'ici, les restitutions présentées ont toutes utilisées une même variable : la variable *Collectivité publique* (dont les 4 valeurs sont les 4 cantons sélectionnés). Pour la seconde variable, les trois variables principales (*Domaines, Bénéficiaires et Activités*) ont été utilisées successivement. Ces croisements ont permis de présenter des comparaisons entre ces cantons.



Outre ce type de comparaison, de croisement, il est possible de croiser ces variables entre elles, et ce dans tous les sens, pour restituer les données sous d'autres angles.

Par exemple, ci-dessous, le financement par types de *Bénéficiaires* selon les *Domaines artistiques*, pour l'ensemble de ces 4 cantons (fig. 13) :

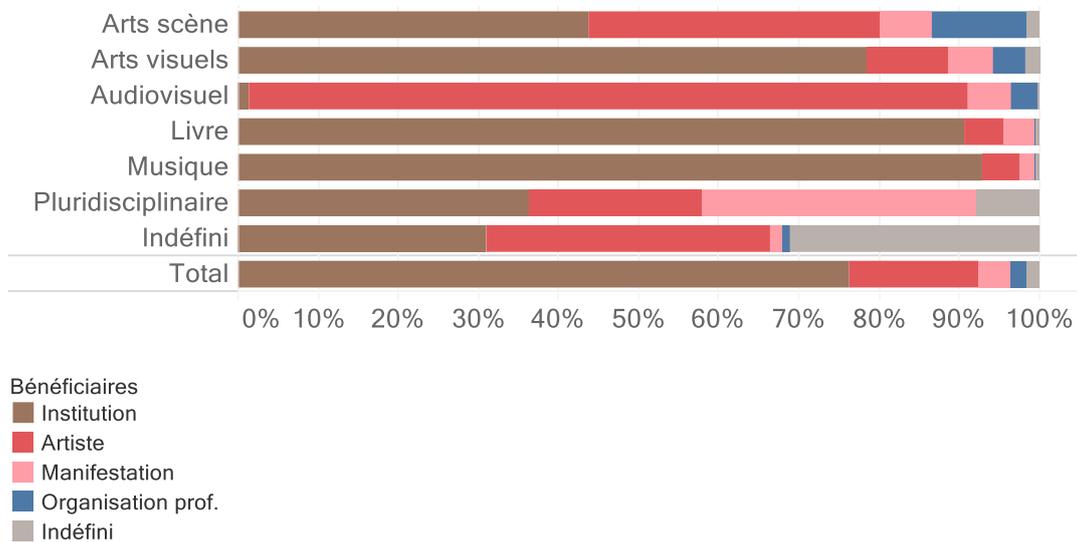


Figure 13 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) par types de Bénéficiaires selon les Domaines artistiques.

N.B. : Les institutions représentent nettement la plus grosse part des dépenses dans 3 domaines artistiques : Arts visuels, Livre et Musique. Pour le livre, cette part est essentiellement due aux dépenses liées aux bibliothèques. Concernant la Musique, près des 2/3 du montant total des dépenses des 4 cantons allouées aux institutions correspondent à une seule de ces institutions : le Conservatoire de Fribourg.

Ci-dessous, par types d'Activités selon les *Domaines artistiques* (fig. 14) :

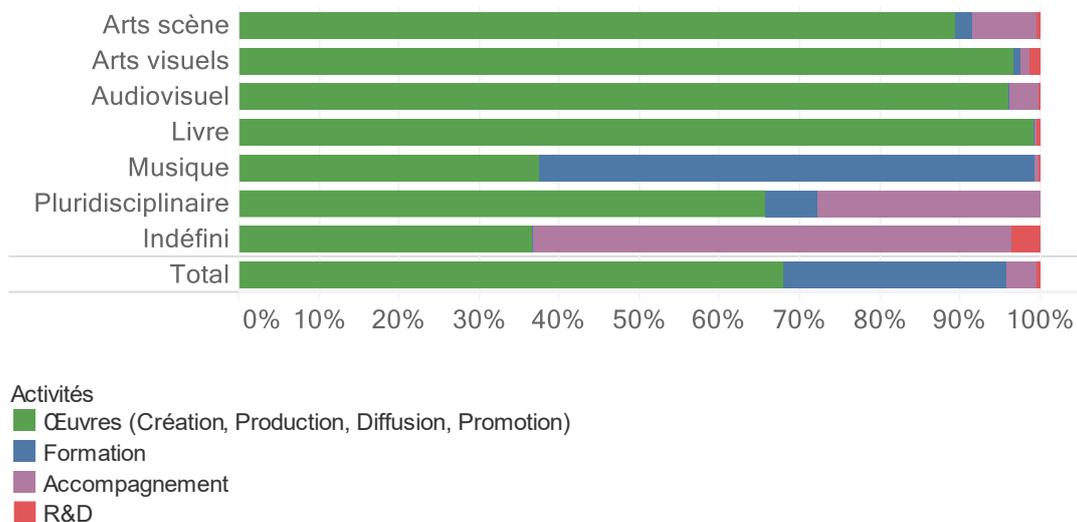


Figure 14 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) par types d'Activités selon les Domaines artistiques.

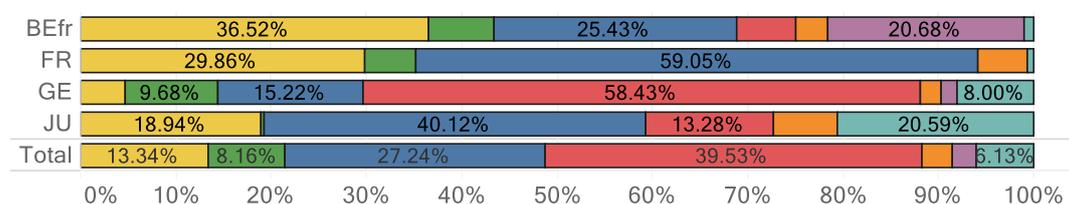


Filtres

Pour tout type de restitution, il est possible d'affiner encore celle-ci en appliquant des filtres. Ceux-ci réduisent le périmètre des dépenses sélectionnées.

Un filtre correspond à une sélection de valeurs pour une variable donnée. Pour chaque variable utilisée, il est possible de définir une à une les valeurs sélectionnées.

L'exemple ci-dessous (fig. 15) présente la répartition des dépenses par types de *Domaines artistiques* selon les 4 cantons. Un filtre a été appliqué à la variable *Bénéficiaires*: seules les dépenses qui ont pour *Bénéficiaires* les *Artistes* ont été prises en compte.



Domaines artistiques

- Musique
- Livre
- Arts scène
- Audiovisuel
- Arts visuels
- Pluridisciplinaire
- Indéfini

Figure 15 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) en faveur des Artistes par Domaines artistiques selon les cantons.

Il est possible d'appliquer autant de filtres qu'il y a de variables. Le graphique ci-dessous (fig. 16) présente la même répartition, mais un filtre supplémentaire a été appliqué : les *Activités* ont été limitées à celles qui concernent directement les *Œuvres* (*Création, Production, Diffusion, Promotion et Conservation*), à l'exclusion donc des *Activités de Formation, R&D et Accompagnement*.

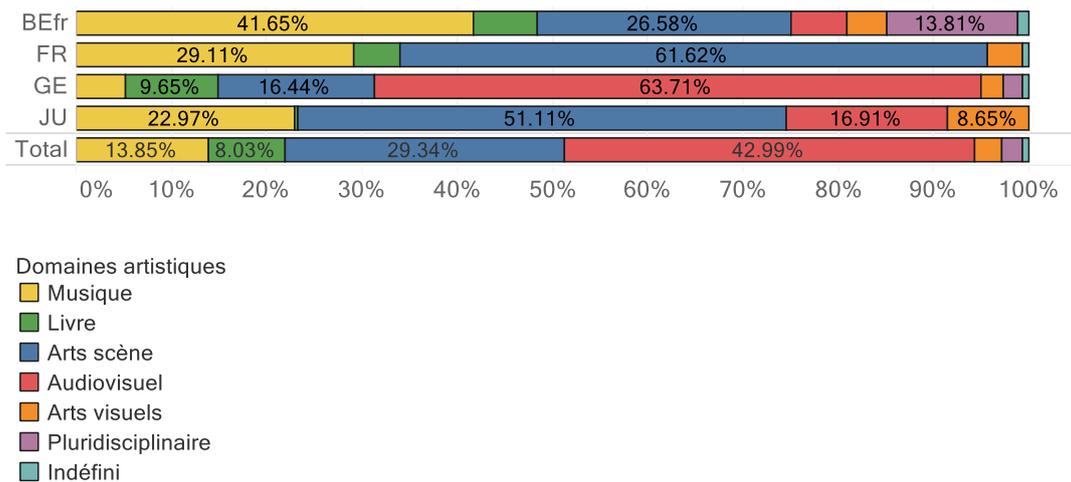


Figure 16 : Répartition du total des dépenses culturelles 2022 des 4 cantons (BEfr, FR, GE, JU) en faveur des Artistes et des Activités liées aux Œuvres (Création, Production, Diffusion, Promotion et Conservation) par Domaines artistiques selon les cantons.

Présentation des visuels

Ce dispositif a été réalisé à l'aide du logiciel Tableau. Ce dernier permet d'éditer des ensembles de présentations visuelles, commentées, sous la forme d'un « Tableau de bord ». Et il est possible d'éditer un grand nombre de Tableaux de bord variés. Ceux-ci peuvent être partagés en ligne.

Ainsi, comme vu plus haut, il est possible de présenter côte à côte 2 diagrammes identiques et de sélectionner directement, pour chacun d'eux, la ou les partenaires souhaités. Juxtaposés, des diagrammes peuvent par ailleurs présenter différents niveaux d'une variable.

Présentations dynamiques

De plus, le logiciel Tableau permet de modifier une présentation visuelle de manière « dynamique », c'est-à-dire de manière interactive, instantanée. Par exemple, le diagramme ci-dessus (fig. 17) peut y être modifié par l'utilisateur, qui peut choisir les filtres à appliquer. Ces filtres, à titre d'exemple, peuvent être appliqués simultanément et correspondre aux *Activités*, aux *Bénéficiaires*, ainsi qu'aux autres variables, telles que le *Territoire* où l'*Activité* soutenue se déroule.



Ci-dessous un exemple de l'usage du filtre *Territoire* (fig. 17) :

- Territoire
- (Tout)
 - Canton-Non spéc.
 - Canton-Péri-urbain
 - Canton-Rural
 - Canton-Urbain
 - International
 - Non spéc.
 - Suisse

Figure 17 : Exemple de filtre (selon la variable *Territoire*) tel que dans un Tableau de bord.

Cette présentation dynamique permet également, dans les cas où plusieurs niveaux hiérarchiques sont disponibles, comme vu en ce qui concerne les *Domaines*, de passer d'un niveau à un autre d'un simple clic. Ainsi, par exemple, le diagramme en camembert ci-dessous (fig. 18), déjà vu, présente la répartition des dépenses d'un canton par *Domaines* :

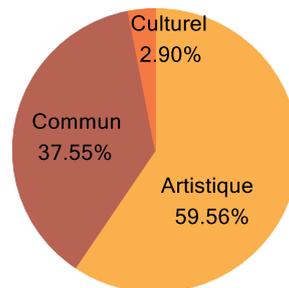


Figure 18 : Répartition des dépenses culturelles 2022 du Canton de Genève par *Domaines*.

En cliquant sur le segment *Domaine artistique* apparaît la répartition des dépenses ci-dessous (fig. 19), déjà vu, selon les *Domaines artistiques*.

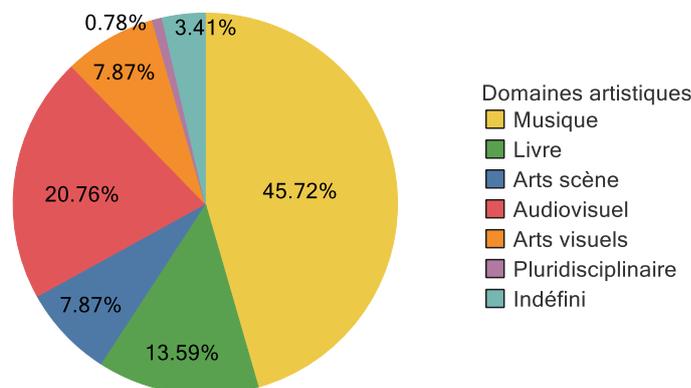


Figure 19 : Répartition des dépenses culturelles 2022 du Canton de Genève par *Domaines artistiques*.



De même, en cliquant sur le segment *Musique* apparaît la répartition des dépenses ci-dessous (fig. 21) selon les types de *Musique* :

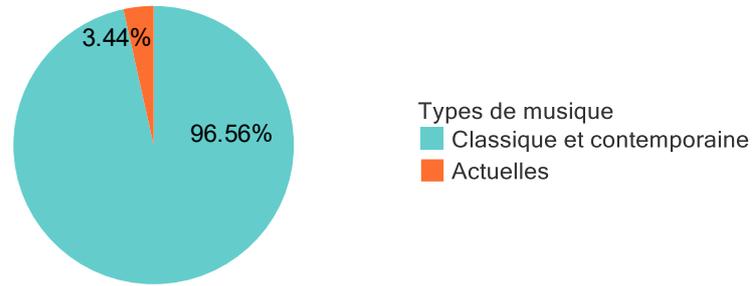


Figure 20 : Répartition des dépenses culturelles 2022 du Canton de Genève pour la Musique par types de Musique.

NB : Deux des trois Types de musique apparaissent ici ; la Musique vocale est absente.

3. ÉTUDE

Après un bref historique, cette étude est présentée à travers ses principaux éléments constitutifs. Pour chacun d'eux seront abordés systématiquement les aspects suivants :

- Leurs enjeux.
- Leur mise en œuvre.
- Un bilan spécifique (résultats, évaluation).

3.1. HISTORIQUE DE L'ÉTUDE

- Exploration, recherches, élaboration : dès février 2023.
- Création du cadre descriptif, et plus largement du dispositif, 1^{ère} version : mai 2023.
- Consultations exploratoires des partenaires : dès juin 2023.
- Collecte des données, échanges avec les partenaires, ajustements successifs du dispositif (processus itératif) : dès juillet 2023.
- Tests d'évaluation des résultats intermédiaires et de leur présentation : dès octobre 2023.
- Première présentation des résultats intermédiaires : Journée annuelle de l'ORC, 27 nov. 2023.
- Ajustements du dispositif (processus itératif continu ; périmètre, catégories, méthode de vérification des données) : de juillet 2023 à mars 2024.
- Outil dynamique de présentation des données : mars 2024.
- Rapport final : juin 2024.

3.2. PARTENAIRES

Les partenaires de cette étude sont les 21 collectivités publiques⁸ associées à l'ORC, désignées ci-après « les partenaires », par simplification.

Leur coopération est absolument essentielle. Ils sont en effet à la fois les destinataires premiers de cette étude, qui doit répondre avant tout à leurs attentes et à leurs besoins, et les détenteurs exclusifs d'une partie des données. De plus, ils sont les mieux placés pour les identifier, les rassembler et les catégoriser. En effet, si l'examen des comptes publics permet parfois de collecter des données suffisamment détaillées (ex. : liste de subventions), elles ne fournissent cependant pas d'informations assez

⁸ Les 7 cantons romands, dont Berne pour sa partie francophone (BEfr, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et 14 villes romandes (Bienna, Delémont, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Meyrin, Morges, Neuchâtel, Nyon, Renens, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains).



riches pour permettre une catégorisation complète et satisfaisante.⁹ Les services concernés disposent, quant à eux, des informations les plus riches. Enfin, ils sont les évaluateurs finaux du dispositif produit dans le cadre de cette étude.

Durant la phase exploratoire, les échanges réguliers avec les partenaires ont porté en particulier sur leurs attentes, le cadre descriptif proposé ainsi que sur les processus de collecte et de catégorisation. La co-construction et l'engagement des partenaires à des rythmes variés, tout au long de cette étude, a permis une amélioration progressive du dispositif. Les derniers à traiter leurs données ont bénéficié de l'expérience des précédents et testé à leur tour les derniers ajustements. Ce processus constant d'évaluation et d'amélioration a conduit à un dispositif stable.

3.3. DONNÉES

Il s'agit ici d'examiner la définition et la qualité des données traitées dans cette étude. Leur identification, leur accès et leur traitement sont présentés de manière détaillée dans les chapitres suivants.

Les données choisies ici pour décrire le financement de la culture sont les dépenses culturelles des partenaires, par exemple la subvention accordée à un artiste (pour un projet spécifique, voire une activité et un lieu d'activité spécifiques).

Une dépense se compose de deux éléments :

- Un montant.
- Des informations le concernant, nommées ci-après métadonnées.

Le dispositif, objet de cette étude, a pour vocation de traiter des données brutes pour produire des données finales de qualité. Les données restent de bout en bout des dépenses, composées d'un montant et de métadonnées. Leur transformation vient de l'évolution de leurs métadonnées et de l'effet de leur regroupement.

Par exemple, une donnée brute peut se présenter sous la forme suivante : « Subvention à Cie X pour spectacle Y, CHF XXX.- ». Ses métadonnées indiquent que le *Bénéficiaire* est de type *Artiste* et laissent entendre qu'il s'agit d'*Arts de la scène*, sans qu'il soit possible de catégoriser cette dépense sous *Théâtre*, *Danse* ou *Autre*. Le type d'*Activités* n'est pas indiqué, ni le type de *Territoire* où cette activité a lieu. La catégorisation complète selon le dispositif établi permet d'enrichir ces métadonnées.

⁹ Les informations disponibles, dans le meilleur des cas, sous la forme de listes de subventions, en annexe des comptes publics, relèvent généralement le nom du bénéficiaire et/ou du projet soutenu ainsi que le montant et, parfois, une localité. Sur cette base, une catégorisation du type de *Bénéficiaire* et du type d'*Activité* soutenue, notamment, est souvent impossible.



La qualité des données repose ainsi sur ces deux facteurs : leurs métadonnées et le groupe qu'elles constituent collectivement. En effet, pour être comparables, elles doivent constituer un groupe cohérent et donc suffisamment important pour comprendre toutes les dépenses culturelles d'une collectivité publique disséminées entre plusieurs administrations. Ainsi, définir ces données consiste à définir leur nature, leurs métadonnées et le groupe qu'elles constituent ainsi que les qualités que ces deux éléments leur confèrent.

Chaque processus (collecte, catégorisation et restitution) contribue à les rendre fiables et complètes, tout en facilitant leur vérification, leur correction et leur validation. Elles passent ainsi par les états successifs suivants.

Données brutes

Les données brutes sont les dépenses telles qu'elles figurent dans les comptes publics et au sein de l'administration : trop dispersées, disparates et incomplètes au regard des objectifs fixés dans le cadre de cette étude.

Données collectées

Au cours du processus de collecte, les données sont documentées, complétées et regroupées. Elles constituent alors les données primaires de cette étude.

Données enrichies

Par le processus de catégorisation, leurs métadonnées sont complétées, synthétisées et harmonisées. Les données enrichies constituent les données intermédiaires de cette étude.

Données traitées et restituées

Par le processus de traitement, elles sont réorganisées pour être présentées de manière structurée, facilitant leur analyse. Elles permettent alors d'atteindre le but fixé.

Afin de collecter des données aussi détaillées et riches que possible, les enjeux ainsi que l'utilité d'une faible granularité ont été présentés et expliqués aux partenaires. L'exemple de la plateforme de Cinéforum et des statistiques qu'elle permet de produire a illustré la richesse et la variété des analyses possibles lorsque des données détaillées sont à disposition.¹⁰

3.4. PÉRIMÈTRE

Le périmètre détermine les données et complète donc leur définition. S'agissant des dépenses culturelles 2022 des collectivités publiques partenaires de l'ORC, le

¹⁰ <https://www.cineforum.ch/statistiques-et-publications>



périmètre semble clair. Néanmoins, en décrire ici la construction permet de comprendre ses implications.

Le périmètre peut être déterminé en définissant celui des champs suivants :

- Le secteur culturel.
 - Les *Domaines* de la culture soutenus
 - Les *Bénéficiaires* soutenus
 - Les *Activités* soutenues
- Les types de dépenses.

Les souhaits des partenaires et la diversité de leurs situations ont été pris en compte ; des précisions ont été apportées durant la collecte.

3.4.1. Les champs du secteur culturel

Il a été d'emblée proposé de couvrir le secteur de la culture au sens large. Ses *Domaines* sont décrits dans le Référentiel de l'ORC (Voir Annexes 1-2). Le domaine des *Mass medias*, initialement exclu¹¹, a finalement été inclus. Alors qu'il est associé à la culture dans les fonctions de la classification fonctionnelle des comptes publics¹², son inclusion facilite la réconciliation comptable des dépenses.

D'emblée, les soutiens aux artistes et à leurs accompagnant·e·s, ainsi qu'aux institutions les accueillant, ont été intégrés, couvrant ainsi les *Activités* de *Création*, *Production*, *Promotion* et *Diffusion* des œuvres. Ensuite, à la demande de certains partenaires, les activités spécifiquement patrimoniales (*Conservation*), de *Recherche et développement*, ainsi que de *Formation* ont également été incluses, puis enfin celles d'*Accompagnement* (*Accompagnement du public* et *Accompagnement des acteur·ice·s culturel·le·s*). Ces *Activités* sont également décrites dans le Référentiel ORC, document de travail à ce stade (Voir Annexes 1-2).

Le périmètre institutionnel envisagé initialement était celui des services de la culture. Or ce périmètre varie grandement selon les partenaires ; leurs services culturels ne prennent généralement pas en charge l'ensemble des *Domaines culturels*, et pas les mêmes. Par exemple, les archives et le patrimoine bâti sont souvent gérés par d'autres services administratifs. Ainsi, limiter les dépenses collectées à celles qui ne relèvent que du service de la culture n'aurait pas permis des comparaisons robustes entre partenaires. Ceci implique que le périmètre a été étendu à tous les services prenant en charge des dépenses culturelles. Les dépenses correspondantes ont été collectées complètement pour le Canton de Fribourg. Pour les autres cantons et pour les villes, elles l'ont été largement et doivent encore être complétées.

¹¹ Faute d'avoir été évoqué lors des entretiens exploratoires, identifié dans les dispositifs de soutien et jusqu'ici dans les dépenses collectées.

¹² Dans la fonction 381-R&D culture et médias (Voir Annexes).



Non spécifiques au secteur de la culture, des types de dépenses ont été considérés comme critères d'inclusion ou d'exclusion. Ils sont présentés ci-dessous.

S'il a été envisagé initialement de limiter cette étude aux seules subventions, cette option n'a pas été retenue non plus. En effet, les types de *Bénéficiaires* de subventions varient grandement, à nouveau, d'un partenaire à l'autre. De plus, par exemple, chez un même partenaire, un même type d'institutions (bibliothèque, musée) peut faire l'objet d'apports de natures différentes : sous la forme de subventions pour certains établissements et de dépenses directes pour d'autres. Ainsi, limiter les dépenses aux seules subventions aurait représenté une limite du périmètre des dépenses qui aurait biaisé les comparaisons entre partenaires.

Les « dépenses culturelles propres (dépenses directes) »¹³ sont ainsi incluses dans cette étude. Elles comprennent notamment les coûts de fonctionnement du service culturel et des autres services en charge de dépenses culturelles, comme le service des archives, le cas échéant.

Cette variété des situations observées est illustrée encore par le fait que certaines collectivités publiques organisent elles-mêmes des manifestations culturelles, dont les coûts ne relèvent par conséquent pas des subventions mais directement des dépenses directes du service. Ainsi par exemple, à Genève, la Fête de la musique est organisée par la Ville.

S'il a aussi été envisagé d'exclure les apports en nature, certains partenaires ne le souhaitaient pas. Leur importance varie aussi grandement entre les partenaires. Ils prennent la forme de mise à disposition, gratuitement ou à des conditions avantageuses, de bâtiments, de locaux, d'équipements et de services. Certains partenaires les monétarisent en tout ou partie, les rendant visibles dans leurs comptes ; d'autres pas. Dans le premier cas, ils sont donc inclus dans cette étude. Ces différents types de dépenses font ici l'objet de catégories spécifiques ; ils peuvent ainsi être inclus ou exclus des analyses ou encore analysés séparément.

Afin de limiter le champ de cette étude, seules les dépenses courantes (ou « charges »), brutes¹⁴, sont prises en compte ici ; les dépenses d'investissement et les revenus sont exclus.

¹³ « Statistique suisse sur le financement de la culture par les collectivités publiques : définitions et méthode ». 16 Culture, Médias, société de l'information, sport. Office Fédéral de la Statistique (OFS), novembre 2022. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23566088/master>, p. 14.

¹⁴ Dans les comptes publics, les charges figurent dans le compte de résultat, dans le groupe par nature « 3-Charges ». Elles sont nommées ici « dépenses » par simplification.

3.4.2. Couverture du périmètre

Les références comptables des dépenses se sont avérées très utiles pour définir aussi clairement et précisément que possible le périmètre des données et, parallèlement, pour vérifier s'il est couvert. Il s'agit du numéro et de l'intitulé des postes comptables auxquelles une dépense est imputée : un pour chacune des trois classifications des comptes utilisées parallèlement par les collectivités publiques en Suisse¹⁵ : les classifications institutionnelle, fonctionnelle et par nature (voir Annexe 5).

Le périmètre défini ici est suffisamment large pour regrouper, dans chaque collectivité publique, un ensemble de dépenses qui soit comparable avec celui des autres collectivités publiques. Effectivement, ces dépenses étant réparties de manière disparate entre les différents services administratifs de chaque collectivité, étendre le périmètre à tous les services en charge de dépenses culturelles permet de toutes les réunir, quelles soient leurs natures et leurs objets.

¹⁵ Ces classifications sont utilisées parallèlement dans la mesure où chaque dépense comptabilisée est classée parallèlement selon chacune de ces classifications. Un code numérique spécifique par classification lui est attribué.

4. MÉTHODE

4.1. ETUDE PRÉLIMINAIRE

Dans le but de concevoir un dispositif permettant la collecte et le traitement fiables des dépenses culturelles en Suisse romande, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Exploration et catégorisation du secteur culturel en Suisse romande, incluant les domaines culturels, les activités, les acteur·ice·s, les territoires, les temporalités et les types de soutiens.
- Acquisition des principes fondamentaux de la comptabilité publique.
- Analyse initiale des comptes publics et des rapports d'activités des partenaires, basée sur les données les plus récentes disponibles.
- Entretiens exploratoires avec la quasi-totalité des services culturels des partenaires.

Cette première étape a permis de développer le cadre descriptif décrit ci-dessous et de concevoir les principales caractéristiques du dispositif expérimenté dans cette étude.

4.2. LE DISPOSITIF, EN BREF

Le dispositif développé se compose des éléments suivants :

- Une description des données (dépenses culturelles) :
 - Données et métadonnées
 - Sources
 - Périmètre (Critères d'inclusion et d'exclusion)
 - Critères de qualité
- 3 processus successifs de traitement des données :
 - Collecte > Données documentées et regroupées
 - Catégorisation > Données enrichies et harmonisées
 - Traitement > Données comparables, fiables et complètes
- Utilisation de 3 outils :
 - Un cadre descriptif (système de catégorisation, utile aux 3 processus)
 - Un fichier Excel (pour la collecte et la catégorisation)
 - Une plateforme du logiciel Tableau (pour la restitution dynamique et le partage)

4.3. CADRE DESCRIPTIF

Pour une analyse approfondie du financement culturel, il est essentiel de créer un cadre descriptif cohérent et harmonisé. Actuellement, les partenaires utilisent des catégories disparates pour décrire leurs financements, ce qui entraîne un manque d'harmonisation et de structuration. Leur objectif est d'étendre les domaines couverts à tout ce qui relève de la culture, à tous les domaines culturels donc, au-delà de ce que recouvre leur seul service culturel (ex. : archéologie, archives voire bibliothèques, souvent pris en charge par d'autres unités administratives que le service culturel), et d'assurer une cohérence dans les catégories afin de produire une description détaillée et polyvalente.

L'importance de la cohérence et de l'uniformité des catégories dans le processus de catégorisation des données est primordiale. Des catégories clairement définies et harmonisées permettent de regrouper les données de manière homogène, facilitant ainsi leur comparaison et leur analyse ultérieure.

Pour répondre à ces défis, une catégorisation détaillée du secteur culturel a été entreprise, couvrant un large éventail de domaines, d'activités et d'acteur·ice·s. Ce processus a abouti à un premier système de catégories croisant les activités et les domaines culturels, ensuite affiné pour assurer son interopérabilité avec d'autres cadres d'analyse existants. Ensuite, la sélection de catégories a été élargie pour inclure les aspects relatifs aux acteur·ice·s, aux territoires et aux types de soutiens. Ce processus a été suivi d'une phase d'explication et de test du système de catégorisation auprès des partenaires, ce qui a permis d'affiner davantage les catégories en fonction de leurs retours et de leurs besoins spécifiques.¹⁶

Le cadre descriptif se compose de neuf variables principales, avec un total de 76 valeurs spécifiques, auxquelles s'ajoutent les valeurs Autre et Non spécifique (voir Annexe 3). Certaines de ces valeurs sont des sous-variables, offrant ainsi une description détaillée des données.

Toutes les valeurs sont prédéfinies, ce qui garantit la cohérence et la fiabilité des données tout au long de leur traitement et de l'analyse.

La variable centrale représente la donnée de base de toute dépense : son montant. Les autres variables, qui servent à caractériser cette dépense, ses métadonnées, se répartissent en 2 groupes ainsi :

¹⁶ Catégories ajoutées : l'activité Formation, les dépenses exceptionnelles, le domaine Mass media, deux catégories Hors du canton afin de compléter le chapitre Territoire.



- Pour le processus de collecte (8) :
 - Montant
 - Partenaire contributeur
 - 6 références comptables¹⁷

DEPENSE	No*
	CHF*
	Cpte institutionnel_No*
	Cpte institutionnel_Intitulé*
	Cpte par nature_No*
	Cpte par nature_Intitulé*
	Cpte par fonction_No*
Cpte par fonction_Intitulé*	

- Pour le processus de catégorisation (9) :

- Pour le secteur de la culture (4)

(*Domaine, Activité, Bénéficiaire, Patrimoine*)

DOMAINE*	Artistique ^o	Arts de la scène ^o	Théâtre	
			Danse	
			Pluri-disciplinaire	
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
		Arts visuels		
		Audiovisuel ^o	Cinéma	
			Médias interactifs	
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
		Livre et littérature ^o	Littérature	
			Autres livres	
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
		Musique ^o	Classique et contemp.	
			Vocale	
			Actuelles	
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
			Pluridisciplinaire	
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
	Culturel ^o	Bâti		
		Design et métiers d'art ^o	Design	
			Métiers d'art	
			Non spécifique	
		Sciences ^o	Archéologie	
			Histoire	
			Sciences naturelles et techn.	
			Ethnologie	
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
		Traditions vivantes ^o	Festivité	
			Langue	
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
		Mass media		
			Indéfini ^o	Autre
				Non spécifique
	Commun			

¹⁷ Les numéros de comptes et leurs intitulés selon les 3 classifications des comptes publics : classifications par nature, fonctionnelle et institutionnelle.



ACTIVITE*	Formation°	Pour scolaires
		Pour amateur·ice·s
		Pré-professionnelle
		Professionnelle
		Non spécifique
	R&D	
	Œuvres°	Création
		Production
		Promotion
		Diffusion
		Conservation
	Accompagnement°	Du public
		Des acteur·ice·s cult.
		Travail du service cult.
Non spécifique		

BENEFICIAIRE*	Artiste°	Amateur·ice
		En formation
		Professionnel·le
		Non spécifique
	Institution	
	Manifestation	
	Organisation prof.	
	Indéfini°	Autre
Non spécifique		

PATRIMOINE*	Matériel°	Archive
		Bibli-Média-thèque
		Musée
		Indéfini°
	Non spécifique	Non spécifique
	Immatériel	
Non spécifique		

o Territoriale (1)

TERRITOIRE*	Dans le canton°	Urbain
		Péri-urbain
		Rural
		Non spécifique
	Hors du canton°	Suisse
		Hors de Suisse
	Non spécifique	

o Pour les types de dépenses (4)

DEPENSE	Dépense_De*	Serv. cult.
		Autre serv.
		Loterie
	Dépense_Nature*	Subvention
		Transfert
		Autre
	Apport*	Financier
		En nature
	Récurrence*	Exceptionnel
		Ponctuel
		Régulier
		(Pluri-) Annuel
		Ligne budget



Le Référentiel ORC constitue un outil complémentaire et exhaustif pour comprendre les catégories des deux principaux domaines : *Domaines* et *Activités* (Voir Annexes 1-2). En effet, il en offre des définitions plus fournies que celles qui figurent dans la feuille Explications. Son développement se poursuit ; il constitue un document en chantier à ce jour. Il sera publié sur le site Internet de l'ORC dans le courant de l'été, ainsi qu'un glossaire regroupant des termes utilisés pour l'évaluation des politiques culturelles.

4.4. COLLECTE DES DONNÉES

Le processus de collecte des données implique les opérations suivantes : identification, accès, saisie, vérification, complément, validation.

Un outil de collecte partagé circule entre l'ORC et les partenaires jusqu'à ce qu'une saisie complète, réconciliée au mieux avec les comptes publics, soit obtenue. Il s'agit d'un fichier Excel comprenant, une feuille dédiée à la saisie et à la catégorisation des dépenses¹⁸, une autre dédiée à la réconciliation des données saisies avec les comptes ainsi que plusieurs feuilles d'explications (voir Annexe 4).

L'ORC effectue la saisie des dépenses des partenaires qui le souhaitent sur la base de tableaux Excel de données. De nombreux services culturels possèdent des bases de données détaillées sur leurs dépenses¹⁹, fournissant des informations complémentaires aux comptes publics.

L'examen systématique des comptes et des rapports d'activité permet de compléter les informations communiquées par les services culturels, en particulier celles qui ne relèvent pas des services culturels.

La collecte des références comptables des dépenses culturelles²⁰ facilite la réconciliation²¹ des données saisies avec les comptes publics et, partant, une couverture optimale des dépenses culturelles.

Les données collectées sont sécurisées selon les pratiques de l'Université de Lausanne à laquelle est rattaché administrativement l'ORC, garantissant ainsi leur

¹⁸ La feuille de saisie des dépenses se présente sous la forme d'un tableau, où les dépenses s'inscrivent chacune sur une ligne, comme dans un livre de comptes. Y sont saisies, outre son montant, toutes les informations utiles à sa catégorisation et à sa vérification (réconciliation comptable) : toutes les métadonnées utiles, par ex. : nom du projet soutenu, de ses classifications éventuelles (domaine artistique, activité soutenue, lieu de l'activité, etc.), et ses références comptables.

¹⁹ Ces bases de données, sous des formes variées, comprennent généralement une catégorisation, par domaines culturels, types d'activités, etc.

²⁰ Six colonnes permettent le référencement des dépenses selon les trois classifications comptables en vigueur.

²¹ La réconciliation consiste ici à comparer les dépenses saisies avec les dépenses telles qu'elles figurent dans les comptes publics, selon les 3 types de classification, à pointer les différences, à les expliciter et, enfin, à compléter les dépenses saisies pour qu'elles soient les plus conformes possible aux comptes publics. Il s'agit en effet essentiellement de vérifier que le périmètre déterminé est bien couvert, que toutes les dépenses éligibles ont bien été saisies.

confidentialité et leur anonymat dans le processus d'analyse statistique. Les données brutes, telles qu'elles ont été saisies, sont conservées séparément pour permettre d'effectuer des vérifications, des corrections et éventuellement de nouvelles catégorisations et analyses ultérieures.²²

4.5. CATÉGORISATION DES DONNÉES

Dans le processus de catégorisation, l'objectif est d'enrichir et d'harmoniser les données collectées. Cela implique de compléter ces données en les caractérisant par des catégories supplémentaires, tout en veillant à harmoniser les catégories préalablement attribuées par les services culturels lorsque cela est nécessaire. Pour garantir l'efficacité de cette démarche, il est essentiel que les catégories utilisées soient explicites et que l'outil de catégorisation soit ergonomique.

Bien que les références comptables aident à catégoriser partiellement les dépenses, la collaboration des services culturels partenaires demeure indispensable pour garantir la précision et la cohérence de la catégorisation.

La feuille Excel regroupant les dépenses et les informations nécessaires à leur catégorisation permet de réaliser ce processus de manière méthodique. Les utilisateur·ice·s sélectionnent les catégories appropriées ligne par ligne (ou par blocs) en se référant aux colonnes correspondantes (Voir la figure suivante).

Il est à noter que certains partenaires disposant de logiciels de gestion des subventions semblent bénéficier d'une facilité accrue dans le processus de catégorisation, même si leurs classifications sont moins détaillées que celles du système expérimenté ici.

Le processus de catégorisation apparaît opérationnel et efficace. Plusieurs partenaires ont réussi à saisir et catégoriser finement plusieurs centaines de dépenses en quelques heures.

²² Pour établir une typologie des apports en nature, par exemple, ou encore une liste des organisations professionnelles bénéficiaires de plusieurs collectivités publiques romandes.

4.6. TRAITEMENT DES DONNÉES

Si le traitement des données constitue bien le 3^{ème} processus du dispositif, il a été présenté au début de ce rapport, dans une perspective de clarté comme indiqué dans l'introduction, afin de présenter rapidement et de manière concrète les restitutions visuelles obtenues par le dispositif.



5. BILAN

5.1. RÉSULTATS

L'objectif principal de cette étude était de créer un dispositif pour collecter et catégoriser les dépenses culturelles, puis les restituer fiables et comparables, afin de répondre aux besoins et attentes des partenaires. Cet objectif a été atteint.

Grâce à une étroite collaboration avec ces partenaires, ce dispositif a été créé en co-construction avec elles.eux, dans le cadre d'un processus itératif continu de tests et d'améliorations successives. Leur implication active a été cruciale.

Pour répondre à leur demande d'harmonisation des données, un cadre descriptif cohérent et structuré a d'abord été créé puis, à sa suite, deux autres outils : un fichier Excel pour la collecte et la saisie des données ainsi que des tableaux de bord dynamiques, créés avec le logiciel Tableau, regroupant des tableaux et graphiques pour leur restitution.

Les données produites sont désormais disponibles pour une analyse approfondie. Avec une couverture proche de 100% dans les 4 cantons où la collecte a été validée, cet ensemble de données fiables et exhaustives permet une évaluation concrète du dispositif et de son utilisation. La présentation structurée et dynamique des données ouvre la voie à une analyse plus approfondie du financement de la culture en Suisse romande.

5.2. PRINCIPALES LIMITES

Malgré les progrès réalisés, certaines limites persistent dans le dispositif.

Périmètre

Le périmètre des données doit encore être précisé concernant les dépenses qui ne s'inscrivent pas dans le périmètre culturel de la classification fonctionnelle²³, celles de la formation culturelle²⁴ par exemple.

²³ Pour rappel : Cette classification définit le champ de la culture parmi les fonctions des institutions publiques (voir Annexes 5 et 6).

²⁴ La formation dans le secteur culturel est plus large que la seule formation artistique ; elle comprend également la formation des acteurs culturels dans leur ensemble, notamment ceux qui accompagnent le travail des artistes et leurs œuvres : production, médiation, etc.



Réconciliation des comptes

De plus, la vérification de la couverture des données collectées par une réconciliation²⁵ entre les dépenses saisies et les comptes publics selon la classification fonctionnelle pose des défis.

Jusqu'à présent, dans le cadre de cette étude, il s'est avéré que la ventilation des dépenses, par les collectivités publiques, entre les différentes fonctions de la classification fonctionnelle apparaît relever d'une fiabilité insatisfaisante.²⁶ Cette situation limite ainsi la possibilité de vérifier l'exhaustivité des données collectées par domaine culturel. Toutefois, comparer le total des dépenses culturelles selon cette classification fonctionnelle avec le total des dépenses collectées peut fournir une indication précieuse sur le taux de couverture des données collectées.

Qualité des données

Une autre limite concerne la désagrégation des dépenses, par exemple pour les événements pluridisciplinaires, où il est difficile de distinguer entre les différents domaines artistiques représentés (Danse, Musique, etc.), ou encore les musées, dont l'activité se partage entre conservation, diffusion et participation du public (voir chapitre suivant).

Efficiences

Si plusieurs partenaires ont réussi à saisir et catégoriser des centaines de dépenses en quelques heures, pour d'autres, cependant, la collecte et la catégorisation ont demandé davantage de temps. Cette variation pourrait être liée à la difficulté d'accès aux informations relatives aux dépenses et dépendre du niveau de connaissance des dossiers de la personne en charge de cette tâche.

Malgré ces limites, cette étude a jeté les bases d'une collaboration fructueuse et durable entre l'ORC et ses partenaires, ouvrant la voie à de futures initiatives et à la production de statistiques pour les années à venir. En consolidant les acquis et en poursuivant les efforts d'harmonisation et d'amélioration, il est certain que le dispositif continuera à évoluer et à s'améliorer, offrant ainsi une meilleure compréhension du financement de la culture en Suisse romande.

²⁵ La catégorisation des domaines culturels a été établie ici de manière à permettre la comparaison des dépenses collectées selon les fonctions de la classification fonctionnelle.

²⁶ Le fait que cette ventilation semble généralement réalisée par les services financiers, et non par les services culturels, explique peut-être que cette répartition des dépenses entre les différentes fonctions manque de fiabilité.

6. PERSPECTIVES

6.1. PARTENAIRES

Le groupe d'accompagnement dédié à l'étude du financement public de la culture en Suisse romande, ainsi que l'ensemble des partenaires de l'ORC, sont consultés pour définir les prochaines étapes de l'évolution du dispositif et de son utilisation. Les perspectives présentées ci-dessous pourront alimenter une réflexion collective.

6.2. DONNÉES

La qualité des données repose en grande partie sur leur granularité. Alors que l'objectif est de dégager des tendances sans atteindre le niveau de précision comptable des comptes publics, il semble envisageable de désagréger certaines dépenses, même de manière sommaire, pour rendre compte de leur répartition. Par exemple, les dépenses d'un musée pourraient être réparties entre les *Activités de Diffusion*, de *Conservation* et d'*Accompagnement du public*, avec l'application systématique d'une clé de répartition définie pour tous les musées.

Par ailleurs, il est pertinent de détailler des dépenses si leurs métadonnées permettent une catégorisation plus précise. Dans certains cas, des dépenses plus détaillées n'ont pas été collectées faute de métadonnées suffisantes. Des échanges avec certains services administratifs laissent entrevoir la possibilité que le registre de ces dépenses soit à l'avenir mieux documenté.²⁷

6.3. PÉRIMÈTRE

Le périmètre des dépenses doit être délimité de manière plus précise afin de constituer des ensembles de dépenses cohérents et par conséquent comparables. Or des dépenses culturelles ne sont pas comptabilisées sous la fonction Culture de la classification fonctionnelle MCH2 car elles relèvent également d'une autre fonction, la Formation par exemple. Une telle inclusion soulève la question de l'extension du périmètre à d'autres dépenses culturelles, qui se trouvent également hors de ce champ. Cela inclut notamment les dépenses relevant du socio-culturel, du tourisme et de la promotion économique, où des dépenses culturelles ont été relevées.

²⁷ Exemple : Dans un canton, le total des dépenses 2022 de Ecole&Culture (médiation culturelle pour les élèves) s'élevaient à plus d'un million, répartis en quelque 350 contrats avec des acteurs culturels variés. Il s'agissait de dépenses détaillées (350 lignes de dépenses) mais non documentées selon le Cadre descriptif établi ici : sans métadonnées utiles à leur catégorisation détaillée, sans indication notamment des domaines artistiques concernés. Le responsable, à qui il a été proposé de collecter cette donnée en un seul bloc, a souhaité faire (faire) l'exercice de catégorisation (par un stagiaire), intéressé par l'éclairage ainsi apporté. De fait, les métadonnées produites ont permis de désagréger le montant total en 350 lignes de dépenses catégorisées individuellement. Il est désormais envisagé de documenter à l'avenir ces dépenses d'Ecole&Culture selon le Cadre descriptif établi ici.



Une analyse des données collectées devrait faciliter leur compréhension et permettre d'évaluer la pertinence d'ajouter éventuellement une dimension supplémentaire au cadre descriptif (voir ci-dessous).

Par ailleurs, l'ORC élargira son observation du financement de la culture en Suisse romande en incluant d'autres contributeurs, publics et parapublics d'abord, en commençant par les loteries²⁸ et la Confédération²⁹. Le périmètre pourrait également s'étendre aux associations de communes, aux bourgeoisies ainsi qu'à la SSR.

Passer de la « perspective dépenses » à la « perspective financement » permettra alors de totaliser les financements reçus de plusieurs niveaux administratifs par un territoire. Il est en effet essentiel d'éviter de comptabiliser à double les transferts entre collectivités publiques.³⁰

En plus des dépenses courantes, il pourrait être utile de décrire les dépenses d'investissement, les revenus et les fonds spéciaux.

Enfin, il semble nécessaire d'accorder une attention particulière aux apports en nature. Il convient de prendre en compte la variété des situations concernant leur degré de monétarisation et de déterminer le meilleur traitement à leur accorder dans les statistiques descriptives.³¹

6.4. MÉTHODE

6.4.1. Cadre descriptif

Le cadre descriptif et ses catégories peuvent évoluer pour répondre aux attentes des partenaires. Il pourrait inclure des catégories supplémentaires telles que le niveau de professionnalisme des artistes ou d'autres *Domaines artistiques*, comme la musique chorale, le cirque et l'humour. Enfin, une typologie différente ou complémentaire pourrait catégoriser les territoires.³²

Une dimension pourrait également être ajoutée au cadre descriptif, pour refléter le développement de thématiques « transversales » dans les politiques culturelles, telles

²⁸ La Loterie romande et Swisslos pour le Canton de Berne.

²⁹ Pour la Confédération, en priorité : l'Office fédéral de la culture (OFC), Pro Helvetia, la Direction du développement et de la coopération (DDC).

³⁰ « Statistique suisse sur le financement de la culture par les collectivités publiques : définitions et méthode ». 16 Culture, Médias, société de l'information, sport. Office fédéral de la Statistique (OFS), novembre 2022. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23566088/master>, p.6.

³¹ Plusieurs partenaires ont souhaité que leurs apports en nature monétarisés soient inclus dans cette étude. D'autres ne les monétarisent pas. Il y a là des disparités qui pourraient être traitées pour éviter ou limiter des biais dans certaines descriptions statistiques.

³² Si le code des communes où l'activité soutenue se situe accompagnait les dépenses, les typologies de l'Office fédéral de la statistique pourraient être utilisées (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/analyses-spatiales/niveaux-geographiques/typologies-territoriales.html>).



que l'environnement, le genre, l'intégration, etc. Cette dimension pourrait peut-être faciliter l'extension du périmètre aux dépenses culturelles relevant d'abord d'une fonction³³ autre que celle de Culture, telle que la Formation ou la Prévoyance sociale (voir Périmètre ci-dessus), en catégorisant spécifiquement ce type de dépenses.

6.4.2. Outil de collecte

Le fichier Excel utilisé peut être amélioré pour en faciliter l'utilisation, par exemple en développant une catégorisation semi-automatique basée sur les métadonnées primaires, les références comptables en particulier.

Plus largement, le développement de l'utilisation d'outils de gestion des subventions et de plateformes en ligne pour la requête de subventions offrent la perspective d'une collecte à la source de données plus détaillées. Dans cette optique, il serait bénéfique que les classifications qu'utilisent ces outils soient harmonisées. Une telle harmonisation permettrait d'enrichir les informations utilisables et de les intégrer plus efficacement dans le dispositif mis en place dans le cadre de cette étude.

L'outil de gestion des subventions de Cinéforum représente, comme relevé plus haut, un exemple particulièrement développé pour la collecte de données et la production de riches restitutions statistiques.³⁴

6.4.3. Outil de restitution

Des présentations de qualité ont déjà été réalisées avec le logiciel Tableau, en un temps très limité. De nombreuses autres possibilités offertes par cet outil restent à explorer et à exploiter. Le logiciel Tableau propose en effet des fonctionnalités étendues pour la manipulation, la structuration et l'analyse des données. Maintenant que son utilité a été confirmée, il reste beaucoup d'options à exploiter pour produire des restitutions variées. Des exemples de son utilisation sont à découvrir sur les sites de la HES-SO³⁵, de l'UNIL³⁶ et du Zurich Centre for Creative Economies³⁷.

Les indicateurs utilisés pourront être proposés par les partenaires afin d'enrichir la restitution des données.

³³ Au sens de la classification fonctionnelle MCH2.

³⁴ <https://www.cineforum.ch/statistiques-et-publications>

³⁵ <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/la-hes-so-en-chiffres>

³⁶ <https://www.unil.ch/central/fr/home/menuinst/unil-en-bref/en-chiffres.html>

³⁷ <https://creativeeconomies.com/data/>

7. CONCLUSION

La demande initiale exprimée par les collectivités publiques, les hautes écoles et les faitières partenaires de l'ORC témoigne de leur volonté de disposer de données objectives et fiables, ainsi que d'outils performants pour mieux appréhender le financement de la culture en Suisse romande. Cette demande est d'autant plus significative dans un contexte où plusieurs collectivités publiques partenaires révisent actuellement leur politique culturelle.

Grâce à une démarche collaborative étroite avec nos partenaires, nous avons réussi à atteindre l'objectif fixé. Le dispositif élaboré a été testé et utilisé avec succès par plusieurs services de la culture. À ce stade, les données de quatre cantons (BEfr, FR, GE et JU) ont été utilisées pour tester le dispositif de bout en bout, jusqu'à leur présentation visuelle sous des formes variées. Les données des autres partenaires continuent d'être collectées et traitées ; elles seront rendues disponibles au fur et à mesure de leur validation.

Maintenant que cette première mission a été accomplie, il revient aux partenaires de s'approprier ce dispositif et, en l'utilisant, d'affiner leurs attentes pour de prochains développements, notamment en termes d'indicateurs qui leur seraient utiles pour le pilotage de leurs politiques culturelles.

La co-construction a été au cœur de cette réussite. L'ORC exprime sa gratitude envers ses partenaires pour leur contribution précieuse à cette collaboration fructueuse. Cette étude a jeté les bases d'une collaboration durable, ouvrant la voie à de futures initiatives et à la production de statistiques pour les années à venir.

Le cadre descriptif élaboré se distingue par sa structure et sa richesse, offrant une base solide pour évaluer le financement public de la culture. Son utilisation future permettra d'évaluer pleinement son potentiel et sa capacité à fournir des informations pertinentes.

Enfin, l'ORC va élargir son examen du financement public de la culture dès cette année, en incluant d'autres contributeurs tels que les loteries³⁸ et la Confédération. Nous espérons que ces compléments offriront de nouvelles opportunités de développement et de maturité pour le dispositif mis en place.

Cette étude marque le début d'un voyage passionnant vers une meilleure compréhension du financement public de la culture en Suisse romande, grâce à une collaboration étroite et un engagement continu de tous-tes les acteur·ice·s impliqué·e·s.

³⁸ La Loterie romande et Swisslos pour le Canton de Berne.



8. ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LE RÉFÉRENTIEL ORC – LE TABLEAU	II
ANNEXE 2 : LE RÉFÉRENTIEL ORC – LES DÉFINITIONS	III
ANNEXE 3 : LE CADRE DESCRIPTIF	V
ANNEXE 4 : PROCESSUS DE COLLECTE ET DE CATÉGORISATION DES DÉPENSES - EXPLICATIONS	VII
ANNEXE 5 : CLASSIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE SUISSE	XI
ANNEXE 6 : LA CULTURE DANS LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DU MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ POUR LES CANTONS ET LES COMMUNES (MCH2)	XII

ANNEXE 1 : LE RÉFÉRENTIEL ORC – LE TABLEAU

Ce tableau cartographie les activités des acteur-ice-s culturel-le-s selon deux axes : par domaine artistique ou culturel, et par activité correspondant aux principales phases de la vie d'une œuvre. Les définitions répertoriées ici sont largement inspirées des cadres de l'Unesco et d'Eurostat, ainsi que du Cadre canadien pour les statistiques de la culture 2011, et enfin de l'Office fédéral de la culture. Version mise à jour sur le site de l'ORC.

Référentiel ORC		Activités							
		R&D	Création	Production	Diffusion	Promotion	Conservation	Participation culturelle	Accompagnement des acteur-ice-s culture-lie-s (y.c. régulation)
Tous domaines		Exploration, recherche, expérimentation, développement (pratique, technique, forme, style, contenu, personnel) - résidence, avant-projet	Invention, conception, élaboration	Fabrication, mise en œuvre, réalisation, reproduction	Présentation au public (en direct ou non) - lieux, médias, programmation, publication, exposition, rencontre, festival, portes ouvertes, musée, foire, événement	Communication, marketing, prix et distinction, mise en réseau, merchandising	Numérisation, archivage, restauration, entretien - collection, musée, médiathèque - Matériel de communication, documents de création - Patrimoine	Visite guidée, rencontre, atelier, scolaire, médiation, parcours didactique, inclusion, hors-les-murs, pratique (en amateur)	Conseil, coaching, gestion de droits, gestion collective, représentation, politique culturelle
	Arts de la scène	Documentation, casting, conception (dramaturgie, scénographie, costumes)	Ecriture, adaptation, écriture de plateau, répétition, mise en scène, chorégraphie - "Etape de travail" (présentée publiquement)	Répétition, mise en scène, chorégraphie, sur-tirage (version linguistique), audiodescription	Première, représentation, tournées, reprise	Marché (bourse aux spectacles, festival), forme courte, captation	Capitation, costume, décor	Médiation : bord de plateau, visite de coulisses Participation : "pièce immersive", participation d'amateurs.ice.s	Société suisse des auteurs (SSA), Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), Coroids, Fédération romande des arts de la scène (FRAS), ...
	Arts visuels	Esquisse, repérage, maquette	Conception à réalisation d'une œuvre originale	Encadrement (peinture), tirages (photo), fonderie (sculpture), impression (estampes)	Travail curatoriel, performance	Vernissage - marché (foire, salon), catalogue d'exposition, produit dérivé	Recherche en appartenance, restitution - Œuvre d'art physique et/ou numérique	Visite guidée, audio-guide, activité pédagogique, visite d'atelier - Œuvre participative	Pro Litteris, Visarte, ...
	Audiovisuel	Développement (de projet), écriture de scénario, storyboard, repérage, casting, conception (décors, costumes)	Tournage, mise en scène, direction d'acteurs.ice.s	Production et post-production (par accompagnants - moyens techniques)	Distribution et exploitation (cinéma, télévision, DVD, VOD), version linguistique	Bande-annonces, marché, produit dérivé	Film, scénario, décor, costume - Mémoires	Visite de tournage, prix du public, figurant	Suisseimage, Société suisse des auteurs (SSA), Cineforum, ...
	Livre et littérature	Rédaction, écriture, dessin (BD), illustration, traduction littéraire		Travail éditorial, relecture, graphisme, impression	Lecture publique, slam, spoken word, traduction - Bibliothèque, librairie	Dédicace - Salon du livre	Voir tous domaines	Prix des lecture.ice.s	Pro Litteris, Association autrices et auteurs de Suisse (A*AS), BiblioSuisse, Livresuisse, Swiss Books ...
Musique	Composition, arrangements, direction artistique		Enregistrement, production studio, production show, clip vidéo, direction musicale, direction d'orchestre - Label, maison de disques	Booking, concert, tournée, supports physiques et numériques, médias audiovisuels	Showcase, produit dérivé	Enregistrement, remastering, restauration d'instrument, archive musicale - Archive ethnomusicologique	Chorale, fanfare, Open Mic	Suisse, Sonart, Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), ...	
Culture du bâti	Plan, dessin, maquette, modélisation numérique		Construction, rénovation, restauration, aménagement	Voir tous domaines	Voir tous domaines	Inventaire des monuments et sites, classement	Visite de chantier, consultation et conception communautaire, activation de l'espace public	Patrimoine Suisse, Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), Fondation Culture du bâti Suisse, ...	
Design et métiers d'art	Plan, dessin, maquette, modélisation numérique		Fabrication (y.c. en série)	Voir tous domaines	Voir tous domaines	Voir tous domaines	Visite d'atelier	Association Suisse des Métiers d'art, Swiss Design Association, ...	
Sciences	Technique, méthodologie - Outils *	Recherche (y.c. de terrain) *	Publication	Vulgarisation scientifique	Voir tous domaines	Recherche en appartenance (archéologie, ethnographie), fouilles archéologiques préventives	Science participative	Académies suisses des sciences, Association des musées suisses (AMS), ...	
Traditions vivantes	Voir tous domaines	Restauration, adaptation, renouvellement	Reproduction et perpétuation d'un savoir-faire à travers une pratique	Voir tous domaines	Voir tous domaines	Collecte, recensement, description, captation audiovisuelle - Inscription à l'UNESCO	Voir tous domaines	Culture populaire suisse (Volkskultur), ...	
		Domaines artistiques							
		Domaines culturels							

ANNEXE 2 : LE RÉFÉRENTIEL ORC – LES DÉFINITIONS

Domaines	Secteur ou champ d'activité.
Domaines artistiques	Domaine de l'art dans le sens des "beaux-arts", par opposition aux arts dits "appliqués" et "décoratifs".
Tous domaines artistiques	Ensemble des domaines artistiques, soit : arts de la scène, arts visuels, audiovisuel, livre et littérature, musique, pluridisciplinaire.
Arts de la scène	Ensemble des disciplines artistiques qui produisent des œuvres devant un public et dont la présentation implique une activité humaine en direct, généralement sur scène.
Arts visuels	Ensemble des disciplines artistiques qui font principalement appel au sens visuel.
Audiovisuel	Ensemble des disciplines artistiques qui produisent des œuvres utilisant le son, l'image en mouvement ou leur combinaison.
Livre et littérature	Le livre représente un ensemble de pages écrites, publié comme un tout et pouvant contenir un récit, de l'information, des poèmes, des photographies, des dessins et d'autres formes d'écrits, sur n'importe quel sujet. La littérature désigne l'ensemble des productions intellectuelles qui se lisent, qui s'écoutent.
Musique	Ensemble des disciplines consistant à combiner des sons vocaux ou instrumentaux dans une visée esthétique et/ou émotionnelle, généralement selon des normes culturelles de rythme, de mélodie et, dans la plupart des musiques occidentales, d'harmonie.
Domaines culturels	Champs de production de biens et services qui découlent d'une activité artistique créative (ex. design, architecture), de connaissances (sciences), savoir-faire et de traditions vivantes.
Culture du bâti	Manifestation de l'action humaine sur l'espace et l'aménagement dans toute sa diversité. Elle comprend des bâtiments et des paysages, des monuments historiques et des sites construits, des rues et des places, des ponts et des jardins ainsi que des villages et des villes.
Design et métiers d'art	Le design comprend les activités qui consistent à concevoir des objets, des environnements et des services en considérant leur dimension esthétique et ergonomique. Les métiers d'art désignent les professions dont les créateur-ices-s fabriquent des œuvres à la main, à l'aide d'outils ou de moyens mécaniques, tant que la contribution manuelle directe de l'artisan-ne-s reste la composante la plus substantielle du produit fini.
Sciences	Domaine d'activité qui produit une somme de connaissances ayant pour objet le monde physique et ses phénomènes, et qui implique des observations et des expérimentations systématiques.
Traditions vivantes	Ensemble de coutumes, de pratiques et de connaissances transmises de génération en génération, qui donnent un sentiment d'identité et de continuité.

Activités	Ensembles d'actions, de tâches et de pratiques.
R&D	Activités d'exploration, recherche, expérimentation, développement (personnel, pratique, technique, forme, style, contenu) et de conception, qui ne doivent pas nécessairement aboutir à la production d'une œuvre.
Création	La création d'une œuvre originale peut prendre toutes les formes d'expression. Elle est le fondement de tous les biens et services de la culture. La création des idées, du contenu et de la forme, peut conduire à la fabrication de produits uniques ou en série.
Production	La production consiste à produire une seule copie à partir d'une œuvre originale créative (ex. : scénario) ou plusieurs copies (ex. : livres, estampes). Elle englobe toutes les étapes qui mènent à la fabrication d'un produit fini, y compris la fabrication elle-même.
Diffusion	La diffusion représente la distribution et la présentation d'œuvres originales et de produits culturels (matériels et immatériels).
Promotion	Activités visant à attirer l'attention du public sur des œuvres, des artistes, des événements. Elles comprennent notamment la publicité, le marketing et la communication.
Conservation	L'objectif de la conservation est de maintenir l'objet patrimonial dans ses dimensions physiques et culturelles afin que sa valeur ne soit pas diminuée. Les mesures de conservation (protection, entretien, restauration, archivage) visent à prolonger la durée de vie du patrimoine culturel.
Participation culturelle	La participation culturelle implique un engagement d'individus ou de communautés dans des activités culturelles. Celles-ci peuvent prendre la forme de la simple prise de contact avec les œuvres, de fréquentation d'événements, de création artistique, de participation à des projets ou à des ateliers. La médiation culturelle désigne les activités qui facilitent l'accès à la culture, en favorisant la compréhension, l'appréciation et l'interaction entre les individus et la culture.
Accompagnement des acteur·trice·s culturel·le·s (y.c. régulation)	L'accompagnement des acteur·trice·s culturel·le·s a pour but de renforcer leur pouvoir d'action. Il prend la forme d'activités, menées généralement par des organisations, comprenant des services techniques, administratifs et de conseil, leur formation, leur organisation sociale, leur représentation. La régulation vise à encadrer les pratiques.

ANNEXE 3 : LE CADRE DESCRIPTIF

Le cadre descriptif se compose de neuf variables principales, avec un total de 75 valeurs spécifiques, auxquelles s'ajoutent les options Autre et Non spécifique. Certaines de ces valeurs sont des sous-variables, offrant ainsi une description détaillée des données. Toutes les valeurs sont prédéfinies, ce qui garantit la cohérence et la fiabilité des données tout au long de leur traitement et de l'analyse.

La variable centrale représente la donnée de base de toute dépense : son montant. Les autres variables, qui servent à caractériser cette dépense, ses métadonnées, se répartissent en 2 groupes ainsi :

- Pour le processus de collecte (8) :
 - Montant.
 - Partenaire contributeur.
 - 6 références comptables.

- Pour le processus de catégorisation (9) :
 - 4 pour le secteur culturel
 - (Domaine, Activité, Bénéficiaire, Patrimoine).
 - 1 territoriale.
 - 4 pour les types de dépenses.

Présentation détaillée des variables et de leurs valeurs

- 4 variables relevant de l'activité culturelle soutenue :
 - Activité (ex. : Diffusion).
 - Domaine (ex. : Musique actuelle).
 - Bénéficiaire (ex. : Artiste).
 - Patrimoine, variable facultative, utilisée le cas échéant (ex. : Archive).

Leurs valeurs sont structurées en groupes et sous-groupes (variables et sous-variables), échelonnées sur 2 à 4 niveaux. Ex. : Non spécifique, sous Indéfini, sous Arts de la scène, sous Domaines artistiques, sous Domaines.

- La variable territoriale caractérise le type de territoire où a lieu l'activité soutenue. Ses valeurs sont les suivantes, structurées en 2 niveaux :
 - Dans le canton : Urbain, Péri-urbain, Rural, Non spécifique.¹
 - Hors du canton : Suisse, Hors de Suisse.
 - Non spécifique.

- 6 variables comptables répertorient les références comptables des dépenses, comprenant, pour chacune des trois classifications comptables utilisées (institutionnelle, par nature, fonctionnelle)² :
 - Un numéro de compte.
 - Son libellé.

¹ Les 3 valeurs Urbain, Péri-urbain et Rural sont utilisées par l'OFS pour caractériser les communes suisses. Une liste des communes romandes caractérisées ainsi est jointe au tableau de saisie ; elle permet de vérifier le type de lieu à catégoriser si nécessaire.

² Elles permettent de :

- Décrire les dépenses en décrivant leur nature (ex. : Subvention).
- Faciliter la collecte et la catégorisation des dépenses, en permettant de les trier.
- Réconcilier les dépenses saisies avec les comptes publics, pour vérifier que le périmètre des dépenses culturelles visé a bien été couvert ou, à défaut, à quel degré il l'a été.

-
- 4 variables caractérisent les types de dépenses
 - Octroi de : Service culturel, Autre service, Loterie.

Relève quelle unité administrative, au sein de l'administration publique, opère cette dépense, ou si elle est financée par la loterie. Les dépenses culturelles financées par la loterie et gérées par le service culturel des cantons où c'est le cas (BE, JU) ont été intégrées aux données collectées, à leur demande.

- Nature de l'octroi : Subvention, Transfert, Autre.

Distingue entre les subventions, les transferts à d'autres collectivités publiques et les autres dépenses. Parmi ces dernières se trouvent notamment les frais de fonctionnement du service culturel lui-même ; elles peuvent être saisies sous la forme d'une seule dépense.

- Apport : Financier, En nature.

Relève les apports en nature, tels que locaux, équipements et services, qui sont comptabilisés dans les comptes publics (monétarisés).

- Réurrence : Exceptionnel, Ponctuel, Ponctuel régulier, (Pluri-) Annuel, Ligne de budget.

Informe sur la récurrence de la dépense considérée, sur une échelle graduée : d'exceptionnelle (ex. : mesures COVID) à la plus pérenne (ligne de budget).

En offrant une panoplie de critères relevant des dépenses, du secteur culturel et du territoire concerné et de la collectivité publique contributrice, ce cadre descriptif permet d'analyser le financement public de la culture en détail.

ANNEXE 4 : PROCESSUS DE COLLECTE ET DE CATÉGORISATION DES DÉPENSES - EXPLICATIONS

Les 4 pages ci-dessous constituent la principale feuille d'explication du fichier Excel utilisé pour la collecte des données auprès des partenaires. Elle est nommée Explications.

- Dans le tableau Excel de saisie et de catégorisation des dépenses (feuille 'Saisie'), les saisir sous la forme d'une liste. L'ORC les inscrit volontiers pour vous dans ce fichier, sur la base de liste(s) Excel reçue(s), et en commence la catégorisation. Ce fichier vous sera alors renvoyé pour vérification et complément.
- Par dépense, il est entendu ici une charge, au sens comptable ; les dépenses d'investissement et les revenus ne sont pas pris en compte. Objectif : réunir ici toutes les charges culturelles qui apparaissent dans le compte d'exploitation de la collectivité.
- Ces dépenses comprennent** celles : effectuées par le service culturel (attribution par subventions et transferts) ; du service culturel lui-même (charges directes) ; d'autres services (archives, bâtiment, intégration, extra-scolaire, etc.) ; liées à des fonds, legs et donations (si dans compte d'exploitation).
- Plus ces dépenses seront détaillées et complètes, plus les analyses et les comparaisons seront fines et exhaustives.
- Pour les catégoriser, **cocher (avec 'X'), une fois, et une seule sous chaque astérisque (*)**. Cocher même approximativement (ce n'est pas une science exacte).
- Une large part des dépenses concernent plusieurs catégories ; il faut alors sélectionner celle qui correspond au mieux à l'objet et à l'intention du soutien. Ex : S'agit-il de soutenir avant tout la 'création' ou la 'diffusion' d'un spectacle ?
- CoPu : ci-après pour 'collectivité publique'.
- Sollicitez notre assistance** : olivier.talpain@observatoire-culture.ch / 021 692 68 06 (lu-je).
- La feuille 'Suivi' permet un échange d'information entre vous et l'ORC, de suivre l'évolution du fichier.

Couleurs

	Soutien
	Domaine
	Bénéficiaire
	Patrimoine
	Activité
	Territoire

Une fois inscrite dans le tableau, chaque dépense doit rester identifiable par votre service : en plus du montant, un numéro au minimum est nécessaire.

Liste des dépenses

No	Numéro
CHF	Selon les comptes 2022 validés.
Bénéficiaire / Projet	Plus les informations seront riches, plus la catégorisation sera aisée.
Intitulé 1	Rubrique à disposition. Idem
Intitulé 2	Idem
Intitulé 3	Idem
Cpte No	No du compte, 3 fois, selon les 3 classifications (institutionnelle, par nature, fonctionnelle), quand disponibles.
Cpte intitulé	Intitulé du compte, idem, selon les 3 classifications.

SOUTIEN

Dépense	
De*	
Serv. cult.	Service culturel, quelle que soit son appellation.
Autre serv.	Tout autre service de votre CoPu.
Loterie	Au cas où votre CoPu gère des fonds culturels d'une loterie.
Nature*	
Subv.	Toute subvention qui n'est pas attribuée ou redistribuée à une autre CoPu.
Transfert (à autre collectivité publique)	Entre canton, région, arrondissement, district, association de communes, commune.
Autre	Y.c. votre CoPu elle-même. Ex : activités du service culturel.
Apport*	
Financier	Ce soutien doit apparaître dans les comptes, monétarisé. Ex : infrastructures, équipements, services (accompagnement, bureau culturel, agenda culturel).
En nature	
Récurrence*	
Exceptionnel	Ex : COVID
Ponctuel	Ex : subvention ponctuelle à un·e artiste, même si l'enveloppe utilisée fait l'objet d'une ligne budgétaire.
Régulier	Qui se répète, régulièrement mais non strictement, même avec des montants différents. Ex : soutien à une manifestation annuelle soutenue régulièrement ; à une compagnie régulièrement soutenue pour sa production annuelle.
(Pluri-) Annuel	Ex : convention de subventionnement et/ou dépense régulière, (pluri-)annuelle, qui ne fait pas l'objet d'une ligne du budget.
Ligne budget	Dépense qui fait l'objet d'une ligne de budget (elle-même et non l'enveloppe dont elle est issue).

DOMAINES*

Domaines artistiques / disciplines artistiques	Ici le domaine de l'art dans le sens des 'beaux-arts' ou 'arts majeurs' (par opposition aux arts dits 'appliqués', 'décoratifs', 'mineurs').
Non spécifique	Concerne ce domaine en général.
Arts de la scène	
Non spécifique	Concerne les arts de la scène en général.
Théâtre	
Danse	
Pluridisciplinaire	Concerne une œuvre qui combine plusieurs disciplines des arts de la scène. Une manifestation > 'Non spécifique'.
Autre	Concerne une discipline spécifique des arts de la scène, hors des catégories ci-dessus (Ex. : cirque, arts de la rue).
Arts visuels	
Audiovisuel	
Non spécifique	Concerne l'audiovisuel en général.
Cinéma	
Médias interactifs	
Autre	Concerne l'audiovisuel, hors des catégories ci-dessus.
Livre et littérature	
Non spécifique	Concerne le livre et la littérature en général.
Littérature	Y.c. bande dessinée, polar.
Autres livres	Ex. : géographie locale.
Autre	Concerne le livre et la littérature, hors des catégories ci-dessus.
Musique	
Non spécifique	Concerne la musique en général.
Classique, contemporaine	
Vocale (opéra, chœur, etc.)	
Musiques actuelles (y.c. jazz, musiques du monde)	
Autre	Concerne un type de musique spécifique, hors des catégories ci-dessus.
Pluridisciplinaire	Concerne une combinaison de plusieurs disciplines artistiques (dans le domaine artistique).
Autre	Concerne un 'domaine artistique' non mentionné ci-dessus.
Domaines culturels	Ici tout le domaine de la culture, hors du 'domaine artistique' ci-dessus.
Non spécifique	Concerne le 'domaine culturel' en général.
Architecture, bâti, paysagisme	
Design et métiers d'art	Arts dits 'appliqués', 'décoratifs', 'mineurs'.
Non spécifique	Concerne le design et les métiers d'art en général.
Design	
Métiers d'art (artisanat)	
Sciences	
Non spécifique	Concerne le domaine des sciences en général.
Archéologie	
Histoire	
Sciences naturelles et technologie	
Ethnologie	
Autre	Concerne une autre discipline (ou un autre domaine) scientifique spécifique. Ici celles qui ne correspondent pas à un des domaines ci-dessus. Ex. : une harmonie-fanfare s'inscrit sous 'Musique / Autre', et potentiellement sous 'Patrimoine / Immatériel' selon sa nature.
Traditions vivantes	
Non spécifique	Concerne le domaine des 'traditions vivantes' en général.
Festivité, fête	
Langue	Ex. : patois, langue d'origine.
Autre	Concerne un type de tradition vivante spécifique, hors des catégories ci-dessus.
Mass media	
Autre	Concerne un domaine culturel non mentionné ci-dessus.
Commun (= domaine non spécifique)	Concerne le domaine de la culture au sens large, là où il n'est pas possible de dissocier entre 'domaine artistique' et 'domaine culturel'. Ex. : le service culturel d'une CoPu, musée d'art et histoire.

BENEFICIAIRES*

Sans distinction entre privé, public, parapublic.

Non spécifique	Concerne les bénéficiaires en général, sans distinction (Ex : agenda culturel).
Artiste (y.c. collectif)	Artiste au sens large, y.c. toute forme de collectif (Ex : compagnie, chœur, orchestre) et ses accompagnant-e-s direct-e-s (Ex : agent-e, producteur-riche, administrateur-riche, éditeur-riche) : celles et ceux qui créent en premier lieu. Par extension, dans les 'domaines culturels', les praticien-ne-s au premier plan (Ex : archéologue).
Amateur-e	Si un collectif comprend professionnel-le(s) et amateur-e(s), le choix peut être 'politique'. S'agit-il de soutenir d'abord un-e professionnel-le qui travaille avec des amateur-e-s, ou au contraire des amateur-e-s qui font appel à des professionnel-le-s ? Ce choix peut être confirmé par la catégorisation 'Activité' (voir 'Participation culturelle').
En form.	Artiste en formation. Ex : soutien à un projet hors du cadre de la formation.
Prof.	Artiste professionnel-le, selon votre définition. Remplir 2 des 3 critères suivants permet le plus souvent d'être reconnu comme professionnel-le par les CoPu : - Détenir un titre d'une formation artistique professionnelle reconnue ; - Activité artistique régulière et rémunérée dans institutions ou réseaux reconnus ; - Etre reconnu-e comme tel-le par des personnes ou institutions qualifiées de son champ d'expression artistique.
Institution (lieu)	Lieu (Ex : théâtre, musée).
Manifestation	Y.c. par organisation programmatrice sans lieu propre et/ou dans un lieu unique. Ex : festival, vernissage, concert, journée professionnelle arts de la scène.
Org. prof.	Ex : Artos. Pour les soutiens qui transitent par des organisations intermédiaires (Ex : Corodis, Cinéforum), le bénéficiaire à considérer ici est l'artiste.
Autre	Y.c. votre CoPu elle-même. Ex : activité propre ou RH du service culturel.

PATRIMOINE (le cas échéant)*

Non spécifique	Concerne le patrimoine en général.
Matériel	
Non spécifique	Concerne le patrimoine matériel en général.
Biblio-Média-thèque	
Musée	
Archive	
Autre	Concerne un autre domaine du patrimoine matériel, hors des catégories ci-dessus.
Immatériel	

ACTIVITES*

Formation	
Non spécifique	Concerne la formation en général.
Pour scolaires	Pour les scolaires, dans un cadre extra-scolaire.
Pour amateur-e-s	
Pré-prof.	Pré-professionnelle : classes préparatoires aux écoles professionnelles.
Prof.	Professionnelle : HES et autres écoles professionnelles.
R&D	Recherche et développement : généralement sans une production attendue, avant tout pour la recherche et le développement de l'artiste. Ex : bourses et résidences correspondent souvent à ces critères.
Œuvres	Ci-dessous l'activité soutenue est considérée d'abord du point de vue des œuvres.
Création	Concerne les soutiens qui vise d'abord la création, alors que l'activité créatrice peut intervenir à plusieurs étapes de la vie d'une œuvre, notamment durant sa production et diffusion. Ex : concert impro jazz.
Production	Activité qui permet à l'œuvre d'exister. Ex : enregistrement musical ; édition d'une publication ; production d'un film.
Promotion	
Diffusion	Activité qui permet le contact avec le public, y.c. commercialisation. Ex : réalisation d'une exposition, accueil d'un spectacle, plateforme pour enregistrements audio.
Conservation	Y.c. catalogage, archivage, entretien, restauration.
Accompagnement	
Du public (participation, médiation)	Activité visant à favoriser l'accès du public à la culture, jusqu'à sa participation active, par une pratique artistique notamment.
Des acteur-e-s cult. (y.c. régulation)	Régulation du secteur et soutien des acteur-e-s culturel-le-s à un niveau macro (Ex : organisations professionnelles, infrastructures mutualisées).
Travail du service culturel	Frais de fonctionnement du service culturel de la collectivité publique (Ressources humaines...). Total des dépenses directes sauf celles qui peuvent être saisies et catégorisées spécifiquement (Ex : manifestation culturelle organisée par la CoPu).

TERRITOIRES (où activité)*	Type de territoire où se déroule l'activité soutenue.
Non spécifique	
Dans le canton	
Urbain	Selon la classification de l'Office fédéral de la statistique. Voir la liste des communes dans la feuille 'Communes', voire la carte référencée.
Péri-urbain	Idem
Rural	Idem
Hors du canton	Hors de votre canton, du canton de la collectivité publique documentée ici.
Suisse	
Hors de Suisse	

Notes

Dans la colonne 'Notes', toute remarque ou information complémentaire est la bienvenue. C'est ici très ouvert. Ex. : a) Suggérer une catégorie absente (alors que coche sous catégorie 'Autre') qu'il serait selon vous souhaitable d'ajouter (et éventuellement pourquoi) ; b) Partager remarques et questions ; c) Indiquer éventuellement une clé de répartition pour certaines dépenses, parmi les plus importantes (Ex. : pour une manifestation, 30% musique, 50% théâtre, 20% danse) de telle sorte que nous appliquions cette clé de répartition pour affiner la catégorisation de cette dépense.

Voyants d'alerte

Dans les 17 colonnes (nommées C1 à C17, comme couleur ou contrôle), un voyant d'alerte apparaît, de la couleur du chapitre concerné apparaît et dans la ligne concernée, si une correction est nécessaire concernant la catégorisation. Chaque couleur correspond à un chapitre marqué par un astérisque. Dans le chapitre concerné, soit il manque une valeur ou une coche, soit il y a plus d'une coche quand une et une seule est nécessaire. Merci de bien vouloir catégoriser les dépenses de telle sorte que tous les voyants de couleur restent éteints.

ANNEXE 5 : CLASSIFICATIONS DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE SUISSE

Les trois classifications ci-dessous sont utilisées en parallèles pour classer les écritures comptables dans la comptabilité publique suisse.

Classification institutionnelle

La classification institutionnelle n'est pas obligatoire, contrairement aux deux autres. Elle regroupe les comptes par unité institutionnelle. Ainsi, le service culturel représente généralement une unité administrative distincte et peut faire l'objet d'une numérotation spécifique et d'un chapitre dans les comptes. Y figure alors le total de ses charges annuelles. Une catégorie du Cadre descriptif permet de sélectionner, parmi les données collectées, celles qui relèvent de ce service et de vérifier si elles couvrent le total figurant dans les comptes.

Il en va de même pour d'autres services s'inscrivant dans le domaine de la culture, tels que ceux des archives ou du patrimoine, qui se situent souvent hors du service de la culture. A travers la classification institutionnelle, il est souvent possible d'identifier ces services et d'extraire des comptes les charges correspondantes.

Classification fonctionnelle

La classification fonctionnelle regroupe les comptes par fonctions de l'administration publique : la formation, la sécurité, la culture, etc. Cette classification est définie par le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2).³ Elle est d'ores et déjà appliquée dans tous les cantons romands. Dans le canton de Vaud, son implémentation est en cours et donc partielle en ce qui concerne les communes.

Les dépenses culturelles y sont réparties en huit fonctions (Voir Annexe 6). Ce sont ces fonctions que l'Office fédéral de la statistique utilise pour décrire la répartition entre domaines culturels des dépenses culturelles en Suisse.⁴

Classification par nature⁵

La classification par nature répartit les dépenses, comme son nom l'indique, selon leur nature. Elle contribue aussi à caractériser les dépenses collectées et à les réconcilier avec les comptes publics pour évaluer leur couverture du périmètre défini.⁶

³ Wanner, Christian, et Kurt Stalder. *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) : Manuel*. Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, 2024. https://www.srs-csppc.ch/sites/default/files/pages/2024-01-01-manuel-mch2-2e-edition_1.pdf.

⁴ « Statistique suisse sur le financement de la culture par les collectivités publiques : définitions et méthode ». 16 Culture, Médias, société de l'information, sport. Office Fédéral de la Statistique (OFS), novembre 2022. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23566088/master>.

⁵ Wanner, Christian, et Kurt Stalder. *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) : Manuel*. Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, 2024. https://www.srs-csppc.ch/sites/default/files/pages/2024-01-01-manuel-mch2-2e-edition_1.pdf. Annexe A.

⁶ Elle permet d'abord de distinguer : les « charges » (groupe de nature No 3), les subventions (groupe de nature 363), les dépenses exceptionnelles (groupe de nature 38), les apports en nature (groupe de nature 39) et de calculer les frais de fonctionnement du service culturel lui-même.

ANNEXE 6 : LA CULTURE DANS LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DU MODÈLE COMPTABLE
HARMONISÉ POUR LES CANTONS ET LES COMMUNES (MCH2)

Fonction :			Désignation	Inscription au compte
Niveau	N1	N2		
3			CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	La classification ci-après permet une distinction claire entre le domaine de la culture et des médias et celui des sports, des loisirs et de l'église, ainsi qu'un rapprochement de la classification Eurostat dans le domaine culturel.
	31		Héritage culturel	
		311	Musées et arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> – Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien de divers musées (y compris aux musées en plein air), de galeries d'art (sculpture, peinture, photo), de halles d'exposition, etc. ; – Aide aux artistes des arts plastiques et visuels (sculpteurs, peintres, photographes, designers ou autres) ; – Aide aux organisations actives dans le domaine des arts plastiques et visuels (associations d'art, associations de musées ou autres). Ne sont pas comprises : <ul style="list-style-type: none"> – Les manifestations organisées dans le cadre des relations politiques (031) ; – Les festivités nationales, régionales ou locales, notamment dans le cadre de la promotion du tourisme (840).
		312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> – Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien des bâtiments et des sites historiques, protégés ou archéologiques. Ne sont pas comprises : <ul style="list-style-type: none"> – Les festivités nationales, régionales ou locales, notamment dans le cadre de la promotion du tourisme (840).
	32		Culture, autres	
		321	Bibliothèques et littérature	<ul style="list-style-type: none"> – Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien des bibliothèques ; – Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien d'archives historiques ou littéraires (manuscrits, chroniques, cartes, graphiques ou autres) ; – Promotion ou soutien des sociétés de lecture et d'autres organisations culturelles dans le domaine des bibliothèques et archives – Promotion de livres et salons du livre et festivals de littérature ainsi que d'artistes et d'organisations dans le domaine de la littérature (écrivains, traducteurs littéraires, libraires, éditeurs etc.) Ne sont pas compris : <ul style="list-style-type: none"> – L'archivage de documents de l'administration (022) – Traductions ordinaires.
		322	Musique et théâtre	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion opérationnelle, entretien ou soutien des manifestations musicales et théâtrales ; – Promotion de la musique, de la danse, du théâtre, des comédies musicales, de l'opéra et du cirque ; – Aide aux artistes du domaine de la musique et du théâtre (musiciens, compositeurs, chanteurs, acteurs de théâtre, metteurs-en-scène ou autres) ; – Aide aux organisations actives dans le domaine de la musique et du théâtre (orchestres, chorales, associations musicales, associations théâtrales ou autres). N'est pas compris : – Soutien pour les écoles de musique (214)
		329	Culture, non mentionné ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> – Encouragement général et non spécifique de la culture ; – Promotion d'événements culturels non compris dans les fonctions 311, 312, 321 ou 322, 331 ou 332 ; – Jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaires.
	33		Médias	
		331	Film et cinéma	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de la production et de la distribution de films ; – Soutien des festivals du film ; – Aide aux artistes du domaine du film (acteurs, réalisateurs ou autres) ; – Aide aux organisations du domaine du film (associations cinématographiques, cinémathèques ou autres). Ne sont pas compris : – Les films de commande pour la promotion touristique (840)
		332	Mass media	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de matériel culturel destiné à la diffusion télévisée, radiophonique ou sur Internet, productions multimédias ; – Promotion de journaux, presse, médias Ne sont pas comprises : <ul style="list-style-type: none"> – Les centrales des imprimés des collectivités publiques (022) ; – Les éditions de matériel scolaire (219) ; – La fourniture de matériel destiné aux tâches de formation (2) ; – Infrastructure pour la transmission et la diffusion radio, télévision, etc. (640).
	34		Sport et loisirs	
	35		Eglises et affaires religieuses	
	38		R&D culture, sport et loisirs, église	
		381	R&D culture et médias	Administration, gestion opérationnelle ou soutien de la recherche appliquée et du développement expérimental dans le domaine de la culture et des médias . N'est pas comprise : – La recherche fondamentale (281).

Source : Wanner, Christian, et Kurt Stalder. Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) : Manuel. Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, 2024. https://www.srs-csppc.ch/sites/default/files/pages/2024-01-01-manuel-mch2-2e-edition_1.pdf. Annexe B 12-14.